|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

REPUBLIQUE DU MALI

DOSSIER TYPE D’APPEL D’OFFRES

**Passation des Marchés de**

**Travaux**

**Avril 2017**

**PREFACE**

Ce dossier-type d’appel d’offres (DTAO) pour la passation des marchés de travaux en République du Mali, est une adaptation du Dossier Standard Régional d’Acquisition (DSRA), adopté par l’UEMOA en guise d’assistance technique aux États-membres dans le cadre de la transposition des Directives communautaires sur les marchés publics dans leur ordre juridique national.

Il participe à l’effort de standardisation des instruments de passation et d’exécution de la commande publique, entrepris par les autorités maliennes en charge des marchés publics pour assurer davantage d’efficience dans la mise en œuvre des procédures.

A l’instar des DSRA, le présent DTAO s’inspire des documents types d’appel d’offres de la Banque mondiale en la matière pour les pays de système de droit civil et emprunte également aux modèles de la Banque africaine de développement (BAD) et des principes de bonne gouvernance économique dont s’inspirent les directives communautaires de la commande publique de l’UEMOA.

Il reflète les dispositions de la réglementation malienne des marchés publics, notamment du décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés et des délégations de service public et ses textes d’application.

Afin de simplifier la préparation des Dossiers d'Appel d'offres pour un marché spécifique, le DTAO regroupe les articles types à ne pas modifier et qui sont inclus dans la Section I, Instructions aux candidats, et dans la Section V, Cahier des Clauses administratives générales. Les renseignements et articles spécifiques à chaque marché doivent être précisés dans la Section II, Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO), la Section III, Formulaires de soumission, la Section IV, Cahier des Clauses techniques et plans et la Section V, Cahier des Clauses administratives particulières. Des documents modèles sont présentés dans la Section III, Formulaires de soumission, et dans la Section VII, Formulaires du marché.

Les instructions générales ci-après doivent être respectées lors de l'utilisation du présent DTAO. Les notes de la Section VII, Formulaires de Marché, doivent être conservées dans le Dossier d’Appel d’Offres final puisqu'elles sont utiles aux candidats.

a) Les détails spécifiques, tels que le nom du **« Maître d’Ouvrage »**[[1]](#footnote-1) ou de l’**« Autorité contractante »**[[2]](#footnote-2)et l'adresse à laquelle doivent être envoyées les offres doivent figurer dans l'Avis d'Appel d'Offres, les Données particulières de l'Appel d'offres, et le Cahier des Clauses administratives particulières.

b) Les dispositions des Instructions aux candidats et du Cahier des Clauses administratives générales ne doivent pas être modifiées. Lorsqu’elles les prévoient, ces dispositions peuvent être complétées et précisées respectivement dans les Données particulières de l'Appel d'offres et dans le Cahier des Clauses administratives particulières.

c) Le Cahier des Clauses administratives particulières comprend, à titre d'exemple, des dispositions que l’Autorité contractante doit rédiger pour chaque marché spécifique.

d) Les modèles présentés dans la Section VII doivent être complétés par le Candidat ou l’Entrepreneur ; les notes de bas de page de ces formulaires doivent être conservées dans le dossier final car elles contiennent des instructions à l'intention du Candidat ou de l'Entrepreneur.

e) Le dossier standard prévoit la possibilité pour le Candidat de présenter dans son offre des variantes dans le cadre des dispositions permises dans les Instructions aux candidats et les Cahiers des Clauses techniques. Il est toutefois recommandé que l’Autorité contractante limite les variantes à des aspects bien spécifiques des travaux ou des ouvrages. En tout état de cause, les modalités de mise en œuvre des variantes doivent être conformes aux dispositions décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés et des délégations de service public.

Le présent DTAO a été préparé pour la passation de marchés de travaux par Appel d'Offres Ouvert (AOO) avec ou sans pré-qualification, ou par Appel d’Offres Restreint (AOR).

**PRINCIPALES ABREVIATIONS ET ACRONYMES**

**AAO**  : Avis d’Appel d’Offres

**AO** : Appel d’Offres

**AOR**  : Appel d’Offres Restreint

**CCAG** : Cahier des Clauses Administratives Générales

**CCAP** : Cahier des Clauses Administratives Particulières

**CCTG** : Cahier des Clauses Techniques Générales

**CCTP** : Cahier des Clauses Techniques Particulières

**DAO**  : Dossier d’Appel d’Offres

**DPAO**  : Documents Particuliers de l’Appel d’Offres

**CMP** : Code des Marchés Publics

**IC**  : Instructions aux Candidats

**UEMOA** : Union Économique Monétaire Ouest Africaine

**DESCRIPTION SOMMAIRE**

L’utilisation de ce dossier type d’appel d’offres pour la passation des marchés de travaux est possible, que l’appel d’offres ait été précédé d’une procédure de pré-qualification ou non. En effet, deux options sont offertes dans la Section II – DPAO IC 5.1 pour établir les critères de qualification des candidats.

Une brève description de ce document figure ci-après :

**PREMIÈRE PARTIE –PROCÉDURES D’APPEL D’OFFRES**

**Section 0. Avis d’appel d’offres**

Cette Section contient un modèle d’avis d’appel d’offres. L’avis d’appel d’offres informe les candidats de l’ouverture d’une procédure d’appel d’offres (ouvert avec ou sans pré qualification, ou restreint). Ce document est publié dans les organes de presse adéquats, ou transmis directement aux candidats présélectionnés. Il ne fait pas partie de Dossier d’appel d’offres

**Section I. Instructions aux candidats (IC)**

Cette Section fournit aux candidats les informations utiles pour préparer leurs soumissions. Elle comporte aussi des renseignements sur la soumission, l’ouverture des plis et l’évaluation des offres, et sur l’attribution des marchés**. Les dispositions figurant dans cette Section I ne doivent pas être modifiées.**

**Section II. Données particulières de l’appel d’offres (DPAO)**

Cette Section énonce les dispositions propres à chaque passation de marché, qui complètent les informations ou conditions figurant à la Section I, Instructions aux candidats.

**Section III. Formulaires de soumission**

Cette Section contient les modèles des formulaires que les candidats devront utiliser pour préparer leur offre : le formulaire d’offre et ses annexes, le bordereau des prix et de détail quantitatif et estimatif, les formulaires de proposition techniques, les formulaires de qualification et le modèle de garantie de soumission.

**DEUXIÈME PARTIE – SPECIFICATIONS DES TRAVAUX**

**Section IV. Cahier des Clauses techniques et plans**

Dans cette Section figurent les Spécifications techniques, et les plans décrivant les travaux devant être réalisés.

**TROISIÈME PARTIE – MARCHÉ**

**Section V. Cahier des Clauses administratives générales (CCAG)**

Cette Section contient les dispositions générales applicables à tous les marchés. **La formulation des clauses de cette Section ne doit pas être modifiée**.

**Section VI. Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP)**

Cette Section énonce les clauses propres à chaque marché, et précise ou complète la Section V, Cahier des Clauses administratives générales.

**Section VII. Formulaires du Marché**

Cette Section contient le modèle de **Lettre de notification d’attribution** etle modèled’**Acte d’Engagement** qui, une fois rempli, incorpore toutes corrections ou modifications à l’offre acceptée en rapport avec les modifications permises par les Instructions aux candidats, le Cahier des Clauses administrative générales, et le Cahier des Clauses administratives particulières.

Les formulaires de **garantie de bonne exécution et de garantie de remboursement d’avance,** le cas échéant, seront remplis uniquement par le Candidat retenu après l’attribution du Marché.

DOSSIER D’APPEL D’OFFRES

**émis-le :**

**Pour**

**Les travaux de**

***[Insérer l’identification des travaux]***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Appel d’Offres No :**

 ***[****Insérer le numéro de l’AO****]***

**Autorité contractante :**

***[****Insérer le nom de l’Autorité contractante****]***

Table des matières

[PREMIÈRE PARTIE- Procédures d’appel d’offres 9](#_Toc494965361)

[Section 0. Avis d’Appel d’offres (AA0) 10](#_Toc494965362)

[Section I. Instructions aux candidats 5](#_Toc494965363)

[Section II. Données particulières de l’appel d’offres 29](#_Toc494965364)

[Section III. Formulaires de soumission 40](#_Toc494965365)

[DEUXIÈME PARTIE- Spécification des Travaux 71](#_Toc494965366)

[Section IV. Cahier des Clauses techniques et plans 72](#_Toc494965367)

[Section V. Cahier des Clauses administratives générales 73](#_Toc494965368)

[Section VI. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) 74](#_Toc494965369)

[Section VII. Formulaires du Marché 82](#_Toc494965370)

PREMIÈRE PARTIE- Procédures d’appel d’offres

Section 0. Avis d’Appel d’offres (AA0)

**Lettre aux candidats Pré qualifiés**

|  |
| --- |
| **Notes relatives à la lettre aux candidats présélectionnés**La lettre qui suit est adressée exclusivement aux candidats qui ont été admis à concourir à la suite de la procédure de pré qualification conduite par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’ouvrage délégué. L’idéal est d’envoyer cette lettre aux candidats pré qualifiés en même temps que sont annoncés les résultats de la pré-qualification.Une pré-qualification doit toujours être effectuée dans le cas de marchés publics dont l’objet porte sur des travaux importants en valeur ou en volume. Dans le cas d’un appel d’offres ouvert sans pré qualification, le texte de l’avis d’appel d’offres (AAO) ouvert (non précédé de pré qualification) figurant dans la section suivant celle-ci, devra être utilisé. |

**Modèle de lettre aux candidats pré qualifiés**

 Date :

A : [*nom et adresse de l’entreprise]*

Référence : [*nom du projet]*

AAO No : *[référence de l’AAO]*

Messieurs, Mesdames,

1. Le *[Insérer le nom du Maître d’Ouvrage]* *[a obtenu/a sollicité]* des *[Insérer la source de ces fonds]* fonds, afin de financer *[Insérer le nom du projet ou du programme],* et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *[Insérer le nom / numéro du Marché].*

2. Le [*nom du Maître d’Ouvrage*] invite, par le présent Avis d’Appel d’offres, les soumissionnaires pré qualifiés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation de [*description succincte des travaux*].

3. Les soumissionnaires pré qualifiés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d’appel d’offres dans les bureaux de [*nom du service responsable du Marché*][[3]](#footnote-3) *[adresse postale, adresse télégraphique et/ou adresse et numéro de télex du service, adresse de courrier électronique, numéro du télécopieur où le Soumissionnaire peut se renseigner, examiner et obtenir les documents].*

4. Vous avez été pré qualifiés pour le projet cité en référence, et vous êtes donc admis à soumissionner (pour les lots suivants([[4]](#footnote-4))).

5. Un jeu complet du dossier d’appel d’offres peut être consulté gratuitement ou être acheté au service ci-dessus moyennant paiement d’un montant non remboursable de *[Insérer le montant et la monnaie].*

6. Les soumissions doivent être accompagnées d’une garantie de soumission d’un montant de *[Insérer le montant en lettre puis en chiffre ([[5]](#footnote-5))]* FCFA ou d’un montant équivalent dans une monnaie librement convertible, et doivent être remises à *[indiquer l’adresse et l’emplacement exacts]* au plus tard à *[heure]* le *[date]*.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis le *[date]* à *[heure]* à l’adresse suivante : *[indiquer l’adresse et le lieu exacts]* ([[6]](#footnote-6))

Nous vous prions d’agréer, Messieurs, *[Formule de politesse]*

 *[Signature autorisée]*

 *[Nom et titre]*

 *[Maître d’Ouvrage]*

**Avis d’Appel d’Offres Ouvert – Cas sans pré qualification**

**Modèle d’avis d’appel d’offres**

**Avis d’Appel d’Offres Ouvert (AAOO)**

***[Insérer : identifiant de l’Autorité contractante]***

***[Insérer : Identification de l’AAO]***

1. Cet Avis d’appel d’offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés (Éventuellement) paru dans *[Insérer le nom de la publication]* du *[Insérer la date[[7]](#footnote-7)]*.

1. Le *[Insérer le nom du Maître d’Ouvrage]* *[a obtenu/a sollicité]* des fonds *[Insérer la source de ces fonds[[8]](#footnote-8)]*, afin de financer *[Insérer le nom du projet ou du programme],* et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *[Insérer le nom / numéro du Marché].*
2. Le *[Insérer le nom du Maître d’Ouvrage]* sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : *[Insérer une brève description des travaux[[9]](#footnote-9)]*.
3. La passation du Marché sera conduite par Appel d’offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l’article 50***,*** et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *[Insérer le nom du Maître d’Ouvrage ; Insérer les nom et adresse électronique de la personne responsable du marché]* et prendre connaissance des documents d’Appel d’offres à l’adresse mentionnée ci-après *[spécifier l’adresse et le lieu exact]* de *[Insérer les heures d’ouverture et de fermeture[[10]](#footnote-10)]*.
5. Les exigences en matière de qualifications sont : *[Insérer la liste des conditions d’ordre technique, financier, légal et autre(s)].* Voir le DPAO pour les informations détaillées.
6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’Appel d’offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement[[11]](#footnote-11) d’une somme non remboursable de *[Insérer le montant en FCFA]* à l’adresse mentionnée ci-après *[spécifier l’adresse].* La méthode de paiement sera *[Insérer la forme de paiement[[12]](#footnote-12)].* Le Dossier d’Appel d’offres sera adressé par *[Insérer le mode d’acheminement[[13]](#footnote-13)].*
7. Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après *[spécifier l’adresse[[14]](#footnote-14)]* au plus tard le *[Insérer la date et l’heure]*. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus, indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes.
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d’un montant de *[Insérer le montant en FCFA, ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]. (Le montant de la garantie de soumission est compris entre un (1) et trois (3) pour cent du montant prévisionnel du marché conformément à l’article 69 du Code des marchés publics*).
9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de *[insérer le nombre de jours]* à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis le *[date]* à *[heure]* à l’adresse suivante : *[indiquer l’adresse et le lieu exacts]* ([[15]](#footnote-15))

**Avis d’Appel d’Offres Restreint (AAOR)**

*[Insérer : identifiant de l’Autorité contractante tel que spécifié au DPAO, IC 1.1]*

*[Insérer : Identification de l’AAOR contractante tel que spécifié au DPAO, IC 1.1]*

 Date :

A : *[nom et adresse de l’entreprise]*

Objet : *[Tel que spécifié au DPAO, IC 1.1]*

Référence : *[nom du projet]*

AAOR No : *[référence de l’AAOR]*

Messieurs, Mesdames,

1. **(NB : Uniquement pour les marchés non financés par le budget national)** Le *[Insérer le nom du Maître d’Ouvrage]* *[a obtenu/a sollicité]* des fonds *[Insérer la source de ces fonds[[16]](#footnote-16)]*, afin de financer *[Insérer le nom du projet ou du programme],* et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché *[Insérer le nom / numéro du Marché].*
2. Dans le cadre de l’exécution du projet (défini aux DPAO, IC 1.1), sous financement (défini au DPAO), j’ai l’honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d’offres restreint pour : (Descriptions des travaux telles que spécifiées aux DPAO, IC 1.1*[[17]](#footnote-17)*).
3. Les soumissionnaires ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l’ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l’ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.
4. Le délai d’exécution est de *[Insérer le délai d’exécution tel que spécifié au DPAO]* mois.
5. Le présent Appel d’offres a été adressé aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après : *[Insérer la liste des entreprises qui ont été approchées pour prendre part au marché]*
6. La passation du Marché sera conduite par Appel d’offres restreint tel que défini dans le code des Marchés publics à l’article 54.
7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’Appel d’offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement[[18]](#footnote-18) d’une somme non remboursable de *[Insérer le montant en FCFA]* à l’adresse mentionnée ci-après *[spécifier l’adresse].* La méthode de paiement sera *[Insérer la forme de paiement[[19]](#footnote-19)].* Le Dossier d’Appel d’offres sera adressé par *[Insérer le mode d’acheminement[[20]](#footnote-20)].* Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après *[spécifier l’adresse[[21]](#footnote-21)]* au plus tard le *[Insérer la date et l’heure]* en un (1) original et *[comme spécifié au DPAO]* copies. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires présents à l’adresse ci-après *[spécifier l’adresse]* à *[Insérer la date et l’heure].*
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d’un montant de *[Insérer le montant en FCFA, ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible]. (Le montant de la garantie de soumission est compris entre un (1) et trois (3) pour cent du montant prévisionnel du marché conformément à l’article 69 du Code des marchés publics).*
9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de *[insérer le nombre de jours]* à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis le *[date]* à *[heure]* à l’adresse suivante : *[indiquer l’adresse et le lieu exacts]* ([[22]](#footnote-22))

Nous vous prions d’agréer, Messieurs, *[Formule de politesse]*

 *[Signature]*

 *[Nom et titre]*

 *[Maître d’Ouvrage]*

|  |
| --- |
| Section I. Instructions aux candidats |

Table des articles

A. Généralités 7

1. Objet du Marché et vocabulaire de la commande publique 7

2. Origine des fonds 7

3. Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics 7

4. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés 8

5. Qualification des candidats 10

B. Contenu du Dossier d’appel d’offres 10

6. Sections du Dossier d’Appel d’Offres 10

7. Eclaircissements apportés au Dossier d’Appel d’Offres, visite du site et réunion préparatoire 10

8. Modifications apportées au Dossier d’Appel d’Offres 11

C. Préparation des offres 12

9. Frais de soumission 12

10. Langue de l’offre 12

11. Documents constitutifs de l’offre 12

12. Lettre de soumission de l’offre et bordereaux des prix 13

13. Variantes 13

14. Prix de l’offre et rabais 13

15. Monnaie de l’offre 14

16. Documents attestant que le candidat est admis à concourir 14

17. Documents constituant la proposition technique 14

18. Documents attestant des qualifications du candidat 14

19. Période de validité des offres 15

20. Garantie de soumission 15

21. Forme et signature de l’offre 16

D. Remise des Offres et Ouverture des plis 16

22. Cachetage et marquage des offres 16

23. Date et heure limite de remise des offres 17

24. Offres hors délai 17

25. Retrait, substitution et modification des offres 17

26. Ouverture des plis 18

E. Évaluation et comparaison des offres 18

27. Confidentialité 19

28. Eclaircissements concernant les Offres 19

29. Conformité des offres 19

30. Non-conformité, erreurs et omissions 20

31. Examen préliminaire des offres 20

32. Évaluation des Offres 21

33. Marge de préférence 22

34. Comparaison des offres 22

35. Qualification du Candidat 22

36. Droit de l’Autorité contractante d’accepter l’une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres 22

F. Attribution du Marché 22

37. Critères d’attribution 22

38. Notification de l’attribution du Marché 23

39. Information des candidats 23

40. Signature du Marché 23

41. Notification du Marché approuvé 23

42. Garantie de bonne exécution 23

43. Recours 24

A. Généralités

1. Objet du Marché et vocabulaire de la commande publique
	1. A l’appui de l’avis d’appel d’offres indiqué dans les Données particulières de l’appel d’offres **(**DPAO**),** l’Autorité contractante, tel qu’indiquée dans les DPAO, publie le présent Dossier d’appel d’offres en vue de la réalisation des travaux spécifiés à la Section IV, Cahier des Clauses techniques et plans. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’appel d’offres (AO) figurent dans les DPAO.
	2. Tout au long du présent Dossier d’appel d’offres :
2. Le terme « par écrit » signifie communiqué sous forme écrite avec accusé de réception ;
3. Si le contexte l’exige, le singulier désigne le pluriel, et vice versa ; et
4. Le terme « jour » désigne un jour calendaire, sauf indication contraire.
5. Origine des fonds
	1. L’origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l’objet du présent appel d’offres est indiquée dans les DPAO.
6. Sanction des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics
	1. La République du Mali exige de la part des candidats, soumissionnaires et titulaires de ses marchés publics, qu’ils respectent les règles d’éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l’exécution de ces marchés. Conformément à l’article 128 du CMP, des sanctions peuvent être prononcées par le Comité de Règlement des Différends de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) » à l'égard des candidats, soumissionnaires et titulaires des marchés en cas de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions le candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire qui :
7. octroie ou promet d’octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché ;
8. participe à des pratiques de collusion entre candidats afin d’établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels, privant l’autorité contractante des avantages d’une concurrence libre et ouverte ;
9. a influé sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un avantage indu ;
10. a fourni délibérément dans son offre fournit des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, ou fait usage d’informations confidentielles dans le cadre de la procédure d’appel d’offres ;
11. établit des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies ;
12. a bénéficié de pratiques de fractionnement ou de toute autre pratique visant sur le plan technique à influer sur le contenu du dossier d’appel d’offres ;
13. recourt à la surfacturation et/ou à la fausse facturation ;
14. tente d’influer sur l’évaluation des offres ou sur les décisions d’attribution, y compris en proposant tout paiement ou avantage indu ;
15. est reconnu coupable d’un manquement à ses obligations contractuelles lors de l’exécution de contrats antérieurs à la suite d’une décision d’une juridiction nationale devenue définitive.
	1. Les violations commises sont constatées par le Comité de Règlement des Différends qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :
16. confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures de passation de marchés auxquelles il a participé ;
17. exclusion du droit à concourir pour l'obtention de marchés publics et de délégations de service public pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise. Ces sanctions doivent être mise en œuvre conformément à l’article 128 du CMP.
	1. En cas de collusion établie par le Comité de Règlement des Différends, ces sanctions peuvent être étendues à toute entreprise qui possède la majorité du capital de l’entreprise contrevenante, ou dont l’entreprise contrevenante possède la majorité du capital.
	2. Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.
	3. Le contrevenant dispose d'un droit de recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême à l'encontre des décisions du Comité de Règlement des Différends. Ce recours n'est pas suspensif de la procédure de passation.
18. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés
	1. Si le présent appel d’offres a été précédé d’un avis de pré qualification, tel que renseigné dans les DPAO, seuls les candidats qui se sont vus notifier qu’ils étaient pré qualifiés sont autorisés à soumissionner ; dans le cas contraire, les candidats doivent remplir les conditions de qualification en application de la Clause 5 ci-après. Les candidats peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure une convention de groupement ou ayant conclu une telle convention de groupement. Le groupement peut être conjoint ou solidaire. Toutefois, en cas de groupement, sauf stipulation contraire dans les DPAO ou dans la convention de groupement, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les candidats doivent fournir tout document que l’Autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de celui-ci qu’ils continuent d’être admis à concourir. En tout état cause, la mise en œuvre des règles relatives aux groupements doit être conforme à l’article 31 du CMP.

* 1. Ne sont pas admises à concourir les personnes physiques ou morales :
1. qui sont en état de faillite personnelle, de cessation d’activités, de liquidation ou de redressement judiciaire, ou dans toute situation analogue de même nature ; ces dispositions ne s’appliquent pas aux personnes morales en état de redressement judiciaire autorisées à poursuivre leurs activités par une décision de justice ;
2. qui sont exclues des procédures de passation des marchés par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale, ou sociale ou par une décision de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ;
3. toute personne morale sous le couvert de laquelle une personne physique exclue des procédures de passation des marchés publics ou de délégation de service public en application d’une décision visée au paragraphe b) ci-dessus agirait pour se soustraire à cette exclusion ;
4. les entreprises dont les exploitants ou dirigeants ont été condamnés en raison de leur participation à une action concertée, convention, entente expresse ou tacite ou coalition ;
5. qui se trouve en situation de conflit d’intérêt, notamment (i) les personnes physiques avec lesquelles ou les personnes morales dans lesquelles les membres de l'autorité contractante, de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ou ses services déconcentrés, la personne responsable du marché ou les membres de la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres possèdent des intérêts financiers ou personnels de nature à compromettre la transparence des procédures de passation des marchés publics ; ou (ii) les personnes physiques ou morales affiliées aux consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation.

 Les dispositions ci-dessus sont également applicables aux membres de groupement et aux sous-traitants.

* 1. Un candidat ne peut se trouver en situation de conflit d’intérêt. Tout candidat se trouvant dans une situation de conflit d’intérêt sera disqualifié*.* Un candidat (y compris tous les membres d’un groupement d’entreprises et tous les sous-traitants du candidat) sera considéré comme étant en situation de conflit d’intérêt s’il :
1. est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des prescriptions techniques et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d’offres ; ou
2. se trouve dans les situations de conflit d’intérêt prévues à l’alinéa 4.2 e) ci-dessus ; ou
3. présente plus d’une offre dans le cadre du présent appel d’offres, à l’exception des offres variantes autorisées selon la clause 13 des IC, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d’une offre. Un candidat qui présente plusieurs offres ou qui participe à plusieurs offres (à l’exception des variantes présentées en vertu de la Clause 13 des IC) provoquera la disqualification de toutes les offres auxquelles il aura participé ; ou
4. S’il est affilié à une firme ou entité que l’Autorité contractante a recruté, ou envisage de recruter, pour participer au contrôle de travaux dans le cadre du marché.
5. Qualification des candidats
	1. Les candidats doivent remplir les conditions juridiques et disposer des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché public, tel que renseigné dans les DPAO**.**

B. Contenu du Dossier d’appel d’offres

1. Sections du Dossier d’Appel d’Offres
	1. Le Dossier type d’Appel d’Offres comprend toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à la clause 8 des IC.

**PREMIÈRE PARTIE : Procédures d’appel d’offres**

1. Section I. Instructions aux candidats (IC)
2. Section II. Données particulières de l’appel d’offres (DPAO)
3. Section III. Formulaires de soumission

**DEUXIÈME PARTIE : Spécification des travaux**

1. Section IV. Cahier des Clauses techniques et plans

**TROIXIEME PARTIE : Marché**

1. Section V. Cahier des Clauses administratives générales (CCAG)
2. Section VI. Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP)
3. Section VII. Formulaires du Marché
	1. L’Autorité contractante ne peut être tenu responsable de l’intégrité du Dossier d’appel d’offres et de ses additifs, s’ils n’ont pas été obtenus directement de lui ou d’un agent autorisé ou commis par lui, tel que mentionné dans l’Avis d’Appel d’Offres.
	2. Le Candidat doit examiner l’ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d’appel d’offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d’appel d’offres. Toute carence à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.
4. Éclaircissements apportés au Dossier d’Appel d’Offres, visite du site et réunion préparatoire
	1. Un candidat éventuel désirant des éclaircissements sur les documents contactera l’Autorité contractante, par écrit, à l’adresse de l’Autorité contractante indiquée dans les DPAO ou soumet ses requêtes durant la réunion préparatoire éventuellement prévue selon les dispositions de l’alinéa 7.4 des IC. L’Autorité contractante répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la date limite du dépôt des offres. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l’origine) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier d’appel d’offres directement auprès de lui conformément aux dispositions de la clause 6.2 des IC. Au cas où l’Autorité contractante jugerait nécessaire de modifier le Dossier d’appel d’offres suite aux éclaircissements demandés, il le fera conformément à la procédure stipulée à la clause 8 et à l’alinéa 23.2 des IC.
	2. Il est conseillé au Candidat de visiter et d’inspecter le site des travaux et ses environs et d’obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l’offre et la signature d’un marché pour l’exécution des Travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la seule charge du Candidat.
	3. L’Autorité contractante autorisera le Candidat et ses employés ou agents à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Candidat, ses employés et agents dégagent l’Autorité contractante, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu’ils demeurent responsables des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.
	4. Lorsque requis par les DPAO, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieux et dates indiqués aux DPAO. L’objet de la réunion est de clarifier tout point et répondre aux questions qui pourraient être soulevées à ce stade.
	5. Il est demandé au Candidat, autant que possible, de soumettre toute question par écrit, de façon qu’elle parvienne à l’Autorité contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire.
	6. Le compte-rendu de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le dossier d’appel d’offres en conformité avec les dispositions de l’alinéa 6.3 des IC. Toute modification des documents d’appel d’offres qui pourrait s’avérer nécessaire à l’issue de la réunion préparatoire sera faite par l’Autorité contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de la clause 8 des IC, et non par le biais du compte-rendu de la réunion préparatoire.
	7. Le fait qu’un candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire à l’établissement des offres, ne constituera pas un motif de disqualification.
5. Modifications apportées au Dossier d’Appel d’Offres
	1. L’Autorité contractante peut, au plus tard dix (10) jours ouvrables, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d’appel d’offres en publiant un additif.
	2. Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d’appel d’offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier d’appel d’offres de l’Autorité contractante en conformité avec les dispositions de l’alinéa 6.3 des IC.
	3. Afin de laisser aux candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l’additif dans la préparation de leurs offres, l’Autorité contractante peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres conformément à l’alinéa 23.2 des IC. Le report s’impose en cas de modification de fond.

C. Préparation des offres

1. Frais de soumission
	1. Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et l’Autorité contractante n’est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure d’appel d’offres.
2. Langue de l’offre
	1. L’offre, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Candidat et l’Autorité contractante seront rédigés dans la langue française. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction dans la langue française, auquel cas, aux fins d’interprétation de l’offre, ladite traduction fera foi.
3. Documents constitutifs de l’offre
	1. L’offre comprendra les documents suivants :
4. La lettre de soumission de l’offre
5. le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif, remplis conformément aux dispositions des articles 12 et 14 des IC ;
6. la garantie de soumission établie conformément aux dispositions de la clause 20 des IC ;
7. des variantes, si leur présentation est autorisée, conformément aux dispositions de la clause 13 des IC ;
8. la confirmation écrite habilitant le signataire de l’offre à engager le Candidat, conformément aux dispositions de l’alinéa 21.2 des IC ;
9. les documents attestant, conformément aux dispositions de la clause 16 des IC, que le Candidat est admis à concourir, incluant le Formulaire de Renseignements sur le Candidat, et le cas échéant, les Formulaires de Renseignements sur les membres du groupement ;
10. des pièces attestant, conformément aux dispositions de la clause 18 des IC que le Candidat possède les qualifications voulues pour exécuter le Marché si son offre est retenue ;
11. la proposition technique, conformément aux dispositions de la clause 17 des IC ; et
12. tout autre document stipulé dans les DPAO.
	1. En sus des documents requis à l’alinéa 11.1 des IC, l’offre présentée par un groupement d’entreprise devra inclure soit une copie de la convention de groupement liant tous les membres du groupement, ou une lettre d’intention de constituer ledit groupement en cas d’attribution du marché, signée par tous les membres et accompagnée du projet d’accord de groupement. Cette convention de groupement doit être établie en conformité avec la clause 4.1 des IC.
13. Lettre de soumission de l’offre et bordereaux des prix
	1. Le Candidat soumettra son offre en remplissant le formulaire fourni à la Section III, Formulaires de soumission, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.
	2. Le Candidat présentera le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif à l’aide des formulaires figurant à la Section III, Formulaires de soumission.
14. Variantes
	1. Les variantes seront prises en compte dans la mesure de ce qui est le cas échéant permis par le DPAO.
	2. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d’exécution variables, les DPAO préciseront ces délais, et indiqueront la méthode retenue pour l’évaluation du délai d’achèvement proposé par le Candidat à l’intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.
	3. Exceptée l’hypothèse mentionnée à l’alinéa 13.4 ci-dessous, les candidats souhaitant offrir des variantes techniques de moindre coût doivent d’abord chiffrer la solution de base de l’Autorité contractante telle que décrite dans le Dossier d’appel d’offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l’Autorité contractante a besoin pour procéder à l’évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. Le cas échéant, seules les variantes techniques du Candidat ayant offert l’offre conforme à la solution de base, évaluée la moins disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, seront examinées.
	4. Quand les candidats sont autorisés, dans les DPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Cahiers des Clauses techniques.
15. Prix de l’offre et rabais
	1. Les prix et rabais indiqués par le Candidat dans le formulaire de soumission, le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif et estimatif seront conformes aux stipulations ci-après.

Le Candidat remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du Bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif. Les postes pour lesquels le Candidat n’a pas indiqué de prix unitaires seront calculés selon les prix unitaires les plus élevés proposés par les concurrents.

* 1. Le prix à indiquer sur le formulaire d’offre, conformément aux dispositions de l’alinéa 14.1 des IC, sera le prix total de l’Offre, hors tout rabais éventuel.
	2. Le Candidat indiquera tout rabais conditionnel ou inconditionnel et la méthode d’application dudit rabais sur le formulaire de soumission conformément aux dispositions de l’alinéa 14.1 des IC.
	3. À moins qu’il n’en soit stipulé autrement dans les DPAO et le CCAP, les prix indiqués par le Candidat seront révisés durant l’exécution du Marché, conformément aux dispositions y relatives du CCAG. Le montant d'un marché à prix fermes, c’est-à-dire non révisables, est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite initiale de validité des offres et la date du début de l’exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation prévue par le CCAP.
	4. Si l’alinéa 1.1 indique que l’appel d’offres est lancé pour un groupe de marchés (lots), les Candidats désirant offrir une réduction de prix en cas d’attribution de plus d’un marché spécifieront les réductions applicables à chaque groupe de lots ou à chaque marché du groupe de lots. Les réductions de prix ou rabais accordés seront proposés conformément à l’alinéa 14.4 des IC, à la condition toutefois que les offres pour tous les lots soient soumises et ouvertes en même temps.
1. Monnaie de l’offre
	1. Les prix seront indiqués en FCFA, sauf stipulation contraire figurant dans les DPAO.
	2. Le Candidat retenu pourra être requis de soumettre une décomposition des prix forfaitaires ou, le cas échéant un sous-détail des prix unitaires conformément aux dispositions y relatives du CCAG.
2. Documents attestant que le candidat est admis à concourir
	1. Pour établir qu’il est admis à concourir en application des dispositions de la clause 4 des IC, le Candidat devra remplir la lettre de soumission de l’offre (Section III, Formulaires types de soumission de l’offre).
3. Documents constituant la proposition technique
	1. Le Candidat devra fournir une Proposition technique incluant un programme des travaux et les méthodes d’exécution prévues, la liste du matériel, du personnel, le calendrier d’exécution et tous autres renseignements demandés à la Section III- Proposition technique. La Proposition technique devra inclure tous les détails nécessaires pour établir que l’offre du Candidat est conforme aux exigences des spécifications et du calendrier des travaux.
4. Documents attestant des qualifications du candidat
	1. Pour établir qu’il possède les qualifications requises pour exécuter le marché exigées à la clause 5 des IC, le Candidat fournira les pièces justificatives demandées dans les formulaires figurant à la Section III, Formulaires de soumission.
5. Période de validité des offres
	1. Les offres demeureront valables pendant la période spécifiée dans les DPAO après la date limite de soumission fixée par l’Autorité contractante. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l’Autorité contractante.
	2. Exceptionnellement, avant l’expiration de la période de validité des offres, l’Autorité contractante peut demander aux candidats de proroger la durée de validité de leur offre. La demande et les réponses seront formulées par écrit. Si une garantie de soumission est exigée en application de la clause 20 des IC, sa validité sera prolongée pour une durée correspondante. Un candidat peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un candidat qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire, sous réserve des dispositions de l’alinéa 14.4 des IC.
6. Garantie de soumission
	1. Le Candidat fournira l’original d’une garantie de soumission qui fera partie intégrante de son offre, comme spécifié dans les DPAO.
	2. La garantie de soumission sera libellée en FCFA ou une monnaie librement convertible pour le montant spécifié aux DPAO et devra :
7. au choix du Candidat, être sous l’une des formes ci-après : (i) une lettre de crédit irrévocable, ou (ii) une garantie bancaire provenant d’une institution bancaire agréée par le Ministre chargé des Finances, ou (iii) une garantie émise par une institution habilitée à émettre des garanties par le Ministre chargé des Finances, ou (iv) un chèque de banque ;
8. provenir d’une institution de bonne réputation au choix du Candidat. Si l’institution d’émission de la garantie de soumission est étrangère, elle devra avoir un correspondant local agréé par le Ministre chargé des Finances permettant d’appeler la garantie ;
9. être conforme au formulaire de garantie de soumission figurant à la Section III ;
10. être payable immédiatement, sur demande écrite formulée par l’Autorité contractante dans le cas où les conditions énumérées à l’alinéa 20.5 des IC sont invoquées ;
11. être soumise sous la forme d’un document original ; une copie ne sera pas admise ;
12. demeurer valide pendant trente jours 30 après l’expiration de la durée de validité de l’offre, y compris si la durée de validité de l’offre est prorogée selon les dispositions de l’alinéa 19.2 des IC.
	1. Toute offre non accompagnée d’une garantie de soumission, selon les dispositions de l’alinéa 20.1 des IC, sera écartée par l’Autorité contractante comme étant non conforme.
	2. Les garanties de soumission des candidats non retenus leur seront restituées immédiatement après que l’Autorité contractante aura pris la décision d’attribution du marché.
	3. La garantie de soumission peut être saisie :
13. si le Candidat retire son offre pendant le délai de validité qu’il aura spécifié dans la lettre de soumission de son offre, sous réserve des dispositions de l’alinéa 19.2 des IC ; ou
14. s’agissant du Candidat retenu, si ce dernier :
15. n’accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l’évaluation et la comparaison des offres ;
16. manque à son obligation de signer le Marché ;
17. manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution en application de la clause 42 des IC ;
	1. La garantie de soumission d’un groupement d’entreprises doit être au nom du groupement qui a soumis l’offre.
	2. La garantie de soumission du candidat retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution requise.
18. Forme et signature de l’offre
	1. Le Candidat préparera un original des documents constitutifs de l’offre tels que décrits à la clause 11 des IC, en indiquant clairement la mention « ORIGINAL ». Une offre est variante, lorsque permise en application de la clause 13 des IC et porte clairement la mention « VARIANTE ». Par ailleurs, le Candidat soumettra le nombre de copies de l’offre indiqué dans les DPAO, en mentionnant clairement sur ces exemplaires « COPIE ». En cas de différences entre les copies et l’original, l’original fera foi.
	2. L’original et toutes copies de l’offre seront dactylographiés ou écrits à l’encre indélébile ; ils seront signés par une personne dûment habilitée à signer au nom du candidat. Cette habilitation consistera en une confirmation écrite, qui sera jointe au Formulaire de renseignements sur le Candidat qui fait partie de la Section III. Le nom et le titre de chaque personne signataire de l’habilitation devront être dactylographiés ou imprimés sous la signature. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Toutes les pages de l’offre, seront paraphées par la personne signataire de l’offre.
	3. Tout ajout entre les lignes, rature ou surcharge, pour être valable, devra être signé ou paraphé par la personne signataire.

D. Remise des Offres et Ouverture des plis

1. Cachetage et marquage des offres
	1. Les offres peuvent toujours être soumises par courrier ou déposées en personne. D’autres modalités de transmission faisant recours à l’usage des Nouvelles Techniques de l’Information et de la Communication (NTIC) peuvent être prévues par l’Autorité contractante. Le cas échéant, elles doivent être spécifiées au DPAO. Le Candidat placera l’original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées en application de la clause 13 des IC, dans des enveloppes séparées et portant la mention « ORIGINAL », « VARIANTE » ou « COPIE », selon le cas. Toutes ces enveloppes seront elles-mêmes placées dans une même enveloppe extérieure.
	2. L’enveloppe extérieure doit :
2. être adressée à l’Autorité contractante conformément à l’alinéa 22.1 des IC ;
3. comporter l’identification de l’appel d’offres indiquée à l’alinéa 1.1 des IC, et toute autre identification indiquée dans les DPAO
4. comporter la mention « **À N’OUVRIR QU’EN SEANCE D’OUVERTURE DES PLIS** » en application de l’alinéa 26.1 des IC.
	1. L’enveloppe intérieure doit comporter le nom et l’adresse du Candidat.
	2. Si les enveloppes ne sont pas présentées et marquées comme stipulé, l’Autorité contractante ne sera nullement responsable si l’offre est égarée ou ouverte prématurément.
5. Date et heure limite de remise des offres
	1. Les offres doivent être reçues par l’Autorité contractante à l’adresse indiquée dans les DPAO et au plus tard à la date et à l’heure spécifiées dans lesdites DPAO.
	2. L’Autorité contractante peut, s’il le juge bon, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le DAO en application de la clause 8 des IC, auquel cas, tous les droits et obligations de l’Autorité contractante et des Candidats régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite .
6. Offres hors délai
	1. L’Autorité contractante n’acceptera aucune offre arrivée après l’expiration du délai de remise des offres, conformément à la clause 23 des IC. Toute offre reçue par l’Autorité contractante après la date et l’heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte.
7. Retrait, substitution et modification des offres
	1. Un candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l’avoir déposée, par voie de notification écrite conformément à la clause 22 des IC, dûment signée par un représentant habilité, assortie d’une copie de l’habilitation (pouvoir) en application de l’alinéa 21.2 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait pour lesquelles des copies ne sont pas nécessaires). La modification ou l’offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications doivent être :
8. reçues par l’Autorité contractante avant la date et heure limites de remise des offres conformément à la clause 23 des IC. ; et
9. délivrées en application des articles 21 et 22 des IC (sauf pour ce qui est des notifications de retrait qui ne nécessitent pas de copies). Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « Retrait », « Offre de Remplacement » ou « Modification »

* 1. Les offres dont les candidats demandent le retrait en application de l’alinéa 25.1 leur seront renvoyées sans avoir être ouvertes.
	2. Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l’heure limites de dépôt des offres et la date d’expiration de la validité spécifiée par le Candidat sur le formulaire d’offre, ou d’expiration de toute période de prorogation.
1. Ouverture des plis
	1. La Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres de l’Autorité contractante procédera à l’ouverture des plis en public à la date, à l’heure et à l’adresse indiquées dans les DPAO. Il sera demandé aux représentants des candidats présents de signer un registre attestant de leur présence.
	2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l’enveloppe contenant l’offre correspondante sera renvoyée au Candidat sans avoir été ouverte. Le retrait d’une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente, qui sera renvoyée au Candidat concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d’offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l’offre correspondante. La modification d’offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l’ouverture des plis seront ensuite considérées.
	3. Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l’une après l’autre et le nom du candidat annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d’une modification, le prix de l’offre, y compris tout rabais et toute variante le cas échéant, l’existence d’une garantie de soumission si elle est exigée, et tout autre détail que la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l’offre annoncés à haute voix lors de l’ouverture des plis seront soumis à évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l’ouverture des plis, à l’exception des offres faites hors délai en application de l’alinéa 24.1. Toutes les pages du Formulaire d’offre, du Bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif seront visées par un minimum de trois représentants de la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres présents à la cérémonie d’ouverture.
	4. Dès la fin des opérations d'ouverture des plis, la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres établira un procès-verbal de la séance d’ouverture des plis, consignant les informations lues à haute voix. Un exemplaire du procès-verbal sera remis à tous les candidats, ayant soumis une offre dans les délais, qui en font la demande.

E. Évaluation et comparaison des offres

1. Confidentialité
	1. Aucune information relative à l’examen, à l’évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des candidats, et à la recommandation d’attribution du Marché ne sera fournie aux candidats ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l’attribution du Marché n’aura pas été rendue publique.
	2. Toute tentative faite par un candidat pour influencer l’Autorité contractante et/ou la commission d’évaluation des offres durant l’examen, l’évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la capacité des candidats ou la prise de décision d’attribution peut entraîner le rejet de son offre.
	3. Nonobstant les dispositions de l’alinéa 27.2, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le Marché sera attribué, si un candidat souhaite entrer en contact avec l’Autorité contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire uniquement par écrit.
2. Éclaircissements concernant les Offres
	1. Pour faciliter l’examen, l’évaluation, la comparaison des offres et la vérification des qualifications des candidats, l’Autorité contractante a toute latitude pour demander à un candidat des éclaircissements sur son offre. Aucun éclaircissement apporté par un candidat autrement qu’en réponse à une demande de l’Autorité contractante ne sera pris en compte. La demande d’éclaircissement de l’Autorité contractante, et la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement substantiel de l’offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n’est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l’Autorité contractante lors de l’évaluation des offres en application de la clause 30 des IC.
3. Conformité des offres
	1. L’Autorité contractante établira la conformité de l’offre sur la base de son seul contenu.
	2. Une offre conforme pour l’essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du DAO, sans divergence, réserve ou omission substantielles. Les divergences ou omissions substantielles sont celles :
4. si elles étaient acceptées,
5. limiteraient de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des travaux spécifiés dans le Marché ; ou
6. limiteraient, d’une manière substantielle et non conforme au DAO, les droits du Maître d’Ouvrage ou les obligations du Candidat au titre du Marché ;
7. dont l’acceptation serait préjudiciable aux autres Candidats ayant présenté des offres conformes pour l’essentiel.
	1. Le Maître d’ouvrage examinera les aspects techniques de l’offre en application de la clause 17 des IC, notamment pour s’assurer que toutes les exigences de la Section IV (Cahier des Clauses techniques et plans) ont été satisfaites sans divergence ou réserve substantielle.
	2. L’Autorité contractante écartera toute offre qui n’est pas conforme pour l’essentiel au DAO et le Candidat ne pourra pas, par la suite, la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.
8. Non-conformité, erreurs et omissions
	1. Si une offre est conforme pour l’essentiel, l’Autorité contractante peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence, réserve ou omission substantielle par rapport aux conditions de l’appel d’offres.
	2. Si une offre est conforme pour l’essentiel, l’Autorité contractante peut demander au Candidat de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaire pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l’offre en rapport avec la documentation demandée. Pareille omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l’offre. Le Candidat qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
	3. Si une offre est conforme pour l’essentiel, l’Autorité contractante rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :
9. S’il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité correspondante, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l’avis de l’Autorité contractante, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé;
10. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n’est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ; et
11. S’il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant ne soit entaché d’une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas a) et b) ci-dessus.
	1. Si le Candidat ayant présenté l’offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, n’accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie de soumission pourra être saisie.
12. Examen préliminaire des offres
	1. L’Autorité contractante examinera les offres pour s’assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la clause 11 des IC ont bien été fournis et sont tous complets.
	2. L’Autorité contractante confirmera que les documents et renseignements ci-après sont inclus dans l’offre. Au cas où l’un quelconque de ces documents ou renseignements manquerait, l’offre sera rejetée :
13. le formulaire de soumission de l’offre, conformément à l’alinéa 12.1 des IC ;
14. le Bordereau des prix et le Détail quantitatif, conformément à l’alinéa 12.2 des IC ;
15. le pouvoir habilitant le signataire à engager le Candidat, conformément à l’alinéa 21.2 des IC ;
16. la garantie de soumission conformément à la clause 20 des IC ;
17. Évaluation des Offres
	1. L’Autorité contractante évaluera chacune des offres dont elle aura établi, à ce stade de l’évaluation, qu’elle était conforme pour l’essentiel.
	2. Pour évaluer une offre, l’Autorité contractante n’utilisera que les critères et méthodes définis dans la présente clause à l’exclusion de tous autres critères et méthodes.
	3. Pour évaluer une offre, l’Autorité contractante prendra en compte les éléments ci-après :
18. le prix de l’offre, en excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu’ils sont chiffrés de façon compétitive ;
19. les ajustements apportés au prix pour rectifier les erreurs arithmétiques en application de l’alinéa 30.3 :
20. les ajustements du prix imputables aux rabais offerts en application de l’alinéa 14.4 ;
21. les ajustements calculés de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, résultant de toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable;
22. les ajustements résultant de l’utilisation des facteurs d’évaluation additionnels indiqués aux DPAO, le cas échéant
	1. L’effet estimé des formules de révision des prix ou d’actualisation, figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d’exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l’évaluation des offres.
	2. Si cela est prévu dans les DPAO, le Dossier d’Appel d’Offres peut autoriser les candidats à indiquer séparément leurs prix pour chaque lot séparément, et permet à l’Autorité contractante d’attribuer des marchés par lots à plus d’un candidat. La méthode d’évaluation pour déterminer la combinaison d’offres la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, compte tenu de tous rabais offerts dans le Formulaire d’offre, sera précisée aux DPAO, le cas échéant.
	3. Si l’offre évaluée la moins disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires est fortement déséquilibrée ou présumée anormalement basse comme indiqué dans les DPAO, l’Autorité contractante ne peut la rejeter qu’après avoir demandé au Candidat de fournir le sous détail des prix pour tout élément du Détail quantitatif et estimatif, aux fins de prouver que ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Après avoir examiné le sous détail de prix, l’Autorité contractante peut demander que le montant de la garantie de bonne exécution soit porté, aux frais du titulaire du Marché, à un niveau suffisant pour protéger l’Autorité contractante contre toute perte financière au cas où l’attributaire viendrait à manquer à ses obligations au titre du Marché.
23. Marge de préférence
	1. Sauf stipulation contraire dans les DPAO, aucune marge de préférence ne sera accordée. Si une marge de préférence communautaire est prévue, elle doit être définie en conformité, selon les cas, avec l’article 76 du CMP. Cet avantage doit être préalablement prévu aux DPAO.
24. Comparaison des offres
	1. L’Autorité contractante comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l’offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, en application de l’alinéa 32.3 des IC.
25. Qualification du Candidat
	1. L’Autorité contractante s’assurera que le Candidat ayant soumis l’offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires et substantiellement conforme aux dispositions du dossier d’appel d’offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
	2. Cette détermination sera fondée sur l’examen des pièces attestant les qualifications du candidat et soumises par lui en application de l’alinéa 18.1 des IC, sur les éclaircissements apportés en application de la clause 28 des IC, le cas échéant, et la Proposition technique du candidat.
	3. L’attribution du Marché au Candidat est subordonnée à la vérification que le candidat satisfait aux critères de qualification. Dans le cas contraire, l’offre sera rejetée et l’Autorité contractante procédera à l’examen de la seconde offre évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires afin d’établir de la même manière si le Candidat est qualifié pour exécuter le Marché.
26. Droit de l’Autorité contractante d’accepter l’une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres
	1. L’Autorité contractante peut après avis de l’organe chargé du contrôle a priori, décider de ne pas donner suite à un appel d’offres. Dans ce cas, elle en informe les soumissionnaires.
	2. L’Autorité contractante informera, par écrit, les candidats qui en font la demande écrite, des motifs qui l'ont conduit à ne pas attribuer ou notifier le marché ou à recommencer la procédure, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de ladite demande.

F. Attribution du Marché

1. Critères d’attribution
	1. L’Autorité contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, à condition que le Candidat soit en outre jugé qualifié pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
2. Notification de l’attribution du Marché
	1. Après l’avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d’attribution, l’Autorité contractante notifie l’attribution du marché à l’attributaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine à cet envoi.
3. Information des candidats
	1. Après l’avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations du Service Public ou du bailleur de fonds sur la proposition d’attribution, l’Autorité contractante avise immédiatement les autres Soumissionnaires du rejet de leurs offres, et leur restitue les garanties de soumission.
	2. L’autorité contractante doit communiquer par écrit à tout soumissionnaire écarté les motifs du rejet de son offre, le montant du marché attribué, le nom de l'attributaire, ainsi qu'une copie du procès-verbal d'attribution, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception de sa demande écrite.
4. Signature du Marché
	1. L’Autorité contractante enverra au Soumissionnaire retenu le projet de Marché. Avant la signature de tout marché, les services compétents de l’Autorité contractante doivent fournir à leurs cocontractants la preuve que le crédit est disponible et a été réservé.
	2. Dans un délai d’un (1) jour à compter de la date de réception du projet de Marché, le Soumissionnaire retenu le signera, le datera et le renverra à l’Autorité contractante.²
5. Notification du Marché approuvé
	1. Les marchés, après accomplissement des formalités d'approbation doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en une remise à l'attributaire contre récépissé ou en un envoi par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de donner date certaine à cet envoi. La date de notification est celle du récépissé ou de l'avis de réception.
	2. Sauf dispositions contraires dans le marché, la date de notification des marchés approuvés constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché. Le marché ne produit d'effet à l'égard du titulaire qu'à compter de la date de sa notification.
6. Garantie de bonne exécution
	1. La garantie de bonne exécution est constituée dès la notification du marché, et en tout état de cause préalablement à tout mandatement effectué au titre du marché. Le titulaire du marché fournira la garantie de bonne exécution, conformément au CCAG en utilisant le Formulaire de garantie de bonne exécution figurant à la Section VII.
	2. Le défaut de production par le Soumissionnaire retenu, de la garantie de bonne exécution susmentionnée ou le fait qu’il ne signe pas le projet de marché, constitueront des motifs suffisants d’annulation de l’attribution du Marché et de saisie de la garantie de soumission, auquel cas l’Autorité contractante pourra attribuer le Marché au Candidat dont l’offre est jugée substantiellement conforme au Dossier d’Appel d’Offres et évaluée la deuxième moins-disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires, et qui possède les qualifications exigées pour exécuter le Marché.
7. Recours
	1. Tout candidat ou soumissionnaire s’estimant injustement évincé des procédures de passation des marchés peut saisir l’Autorité contractante d’un recours gracieux par une demande écrite notifiée indiquant les références de la procédure de passation du marché et exposant les motifs de sa réclamation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé. L’exercice du recours gracieux préalable est obligatoire pour tout candidat ou soumissionnaire qui entend exercer une action en contestation devant le Comité de règlement des différends. Ce recours peut porter sur la décision d’attribuer ou de ne pas attribuer le marché, sur les conditions de publication des avis, les règles relatives à la participation des candidats et aux capacités et garanties exigées, le mode de passation et la procédure de sélection retenue, la conformité des documents d’appel d’offres à la réglementation, les spécifications techniques retenues, les critères d’évaluation. Il doit invoquer une violation caractérisée de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Il doit être exercé dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la publication de l’avis d’attribution du marché, de l’avis d’appel d’offres ou de la communication du dossier d’appel d’offres.

L’Autorité contractante est tenue de répondre à ce recours gracieux dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de sa saisine, au-delà duquel le défaut de réponse sera constitutif d’un rejet implicite dudit recours.

* 1. Les décisions rendues au titre du recours gracieux peuvent faire l’objet d’un recours devant le Comité de règlement des différends dans un délai de deux (02) jours ouvrables à compter de la date de notification de la décision faisant grief.
	2. En l’absence de décision rendue par l’autorité contractante ou délégante ou l’autorité hiérarchique le cas échéant, le requérant peut saisir le Comité de règlement des différends dans les deux (2) jours ouvrables à compter de l’expiration du délai de trois (3) jours mentionnés au paragraphe 43.1 ci-dessus.
	3. Le Comité de Règlement des Différends rend sa décision dans les sept (07) jours ouvrables de sa saisine, faute de quoi l'attribution du marché ne peut plus être suspendue. Les décisions du Comité de Règlement des Différends doivent être motivées ; elles ne peuvent avoir pour effet que de corriger la violation alléguée ou d'empêcher que d'autres dommages soient causés aux intérêts concernés, ou de suspendre ou faire suspendre la décision litigieuse ou la procédure de passation.

Les décisions du Comité de Règlement des Différends peuvent faire l'objet d'un recours devant la Section Administrative de la Cour Suprême dans un délai de trois (03) jours ouvrables à compter de la publication de la décision, en cas de non-respect des règles de procédures applicables au recours devant le Comité de Règlement des Différends. Ce recours n'a cependant pas d'effet suspensif.

* 1. Les différends ou litiges nés de l’exécution et de l’interprétation des marchés qui n’ont pas été réglés à l’amiable entre les parties peuvent également être soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage, à condition qu'une clause compromissoire conforme audit Acte soit expressément prévue par les cahiers des charges.

|  |
| --- |
| Section II. Données particulières de l’appel d’offres |
| **A. Introduction** |
|  **IC 1.1** | Référence de l’avis d’appel d’offres *[insérer la référence]* |
|  **IC 1.1** | Nom de l’Autorité contractante :*[insérer le nom]:*  |
|  **IC 1.1** | Nombre et identification des lots faisant l’objet du présent appel d’offres : *[insérer le nombre et les numéros d’identification]* . |
|  **IC 2.1** | Source de financement du Marché : *[insérer]*   |
| **IC 4.1** | L’appel d’offres (*a/n’a pas*) été précédé d’une pré-qualification. |
| **IC 5.1** | **Critères de qualification, lorsque l’appel d’offres a été précédé d’une pré-qualification****1 Mise à jour des renseignements**Le candidat doit continuer à satisfaire aux critères utilisés lors de la pré-qualification **2 Situation financière** En utilisant le formulaire FIN 2.1. de la Section III, Formulaires de soumission, le Soumissionnaire doit établir qu’il a accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l’avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : (i) besoins en financement du marché :……………………………………………………….et (ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du Candidat.**3 Personnel**Le Soumissionnaire doit établir qu’il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***No.*** | ***Position*** | ***Expérience globale en travaux (années)*** | ***Expérience dans des travaux similaires*** ***(nombre)*** |
| *1* |  |  |  |
| *2* |  |  |  |
| *3* |  |  |  |
| *4* |  |  |  |
| *5* |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section III, Formulaires de soumission. |
|  | **4 Matériel**Le Soumissionnaire doit établir qu’il a les matériels suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Type et caractéristiques du matériel** | **Nombre minimum requis** |
| 1 |  |  |
| *2* |  |  |
| *3* |  |  |
| *4* |  |  |
| *5* |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire MAT de la Section III, Formulaires de soumission*.* |
| **IC 5.1** | **Critères de qualification Si une Pré-Qualification n’a pas été effectuée préalablement (voir annexe A aux DPAO)** |
| **B. Dossier d’appel d’offres** |
|  **IC 7.1** | Aux fins uniquement de demande de clarifications par les candidats et soumissionnaires**,** l’adresse de l’Autorité contractante est la suivante : Rue : Étage/ numéro de bureau : Ville : Boîte postale : Pays : MaliNuméro de téléphone : Numéro de fax : Adresse électronique :  |
|  **IC 7.4** | Une réunion préparatoire [aura] lieu aux lieux et date ci-après : [*éventuellement*]Lieu :DateHeureUne visite du site [sera] organisée par l’Autorité contractante : [*éventuellement*]  |
| **C. Préparation des offres** |
|  **IC 11.1 (i)** | Le Soumissionnaire devra joindre à son offre les autres documents suivants : *[Insérer la liste des documents, si nécessaire]* |
|  **IC 13.1** | Les variantes *[« sont » ou « ne sont pas »]* autorisées. [*Préciser*]*[Si des offres variantes sont autorisées, insérer : « Un Candidat n’est autorisé à soumettre une offre variante que s’il soumet une offre conforme à la solution de base. L’Autorité contractante ne considèrera que la (les) variante (s) proposée (s) par le candidat ayant soumis l’offre de base évaluée la moins disante en fonction de critères exprimés en termes monétaires. »]* |
|  **IC 13.2** | Le délai d’exécution des travaux devra être compris entre \_\_\_\_\_ jours au minimum et \_\_\_\_\_ jours au maximum. La méthode d’évaluation figure au DPAO IC 32.3. Le délai d’exécution proposé dans la fourchette ci-dessus par le Soumissionnaire retenu deviendra le délai d’exécution contractuel. |
|  **IC 13.4** | Des variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiées ci-dessous sont permises dans le cadre des dispositions prévues dans les Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_De telles variantes seront évaluées par l’Autorité contractante au même titre que les offres pour la solution de base de l’Autorité contractante, en accord avec les dispositions de l’alinéa 13.3 des IC.La méthode d’évaluation figure dans les DPAO.  |
|  **IC 14.4** | Les prix proposés par le Soumissionnaire seront [*fermes/révisables*]. |
| **IC 15.1** | La monnaie de l’offre est : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  **IC 19.1** | La période de validité de l’offre est de : *[insérer la période en jours]* …………..jours à compter de la date limite de dépôt des offres. |
|  **IC 20.1** | L’offre devra être accompagnée d’une garantie de soumission.  |
|  **IC 20.2** | Le montant de la garantie de soumission est de : *[insérer le montant]**[Le montant de la garantie d’offre est fixé en fonction de l’importance du marché par l’autorité contractante. Conformément à l’article 69 du CMP, il doit être compris entre un (1) et trois (3) pour cent du montant prévisionnel du marché*]. |
|  **IC 21.1** | Outre l’original de l’offre, le nombre de copies demandé est de : *[Préciser le nombre]* |
| **D. Remise des offres et ouverture des plis** |
|  **IC 22.2 (b)** | Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les autres identifications suivantes : *[insérer le nom et/ou le numéro qui soit apparaitre sur l’enveloppe de l’offre pour identifier ce processus de passation des marchés]* |
|  **IC 23.1**  | Aux fins de **remise des offres** **uniquement**, l’adresse de l’Autorité contractante est la suivante :Attention : *[Attention : insérer le nom complet de la Personne Responsable du Marché, si applicable, ou insérer le nom du Chef de Projet]*Adresse : *[insérer le nom de la rue et le numéro de l’immeuble]* Étage/Numéro de bureau : *[insérer l’étage et le numéro du bureau]* Ville : *[insérer le nom de la ville]* Boîte postale : *[insérer le numéro de la boîte postale]* Pays : *Mali***La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :**Date : *[insérer le jour, mois, année ; par exemple : 10 novembre 2009]* Heure *: [insérer l’heure*; *par exemple 9h30]* |
|  **IC 26.1** | L’ouverture des plis aura lieu à l’adresse suivante : [Il est obligatoire que la date aux IC 23.1 (date limite de dépôt des offres) et la date aux IC 26.1 (date d’ouverture des plis) coïncident].Adresse : *[insérer le nom de la rue et le numéro de l’immeuble]* Étage /Numéro de bureau : *[insérer l’étage et le numéro du bureau]* Ville : *[insérer le nom de la ville]* Pays : *Mali*Date *: [insérer le jour, mois, année ; par exemple : 10 novembre 2009]* Heure *: [insérer l’heure ; par exemple 9h45]* |
| **E. Évaluation et comparaison des offres** |
|  |  |
|  **IC 32. 3 e)** | **Variantes de délai d’exécution :** si elles sont permises en application de l’alinéa 13.2 des IC, elles seront évaluées comme suit **:****Variantes techniques :** si elles sont permises en application de l’alinéa 13.4 des IC, elles seront évaluées comme suit **:** |
|  **IC 32.5** | **Appel d’Offres pour Lots multiples :****[Utiliser cette disposition si l’appel d’offres comporte plusieurs lots de travaux pouvant faire l’objet de marchés séparés attribués à des soumissionnaires distincts]**Les Travaux comprennent plusieurs lots pouvant faire l’objet de marchés séparés attribués à des soumissionnaires distincts. Conformément aux dispositions de l’Article 32.4 des IC, l’Autorité contractante évaluera et comparera les offres sur la base de l’attribution d’un seul marché à un seul soumissionnaire, ou d’une combinaison de marchés à plus d’un soumissionnaire, afin l’objectif de minimiser le coût total pour l’Autorité contractante, en tenant compte des rabais consentis dans leurs offres par les soumissionnaires en cas d’attribution de plusieurs lots. Si un soumissionnaire a présenté des offres conformes, évaluées les moins disantes en fonction de critères exprimés en termes monétaires, l’évaluation tiendra également compte de la capacité du soumissionnaire à satisfaire aux exigences spécifiés dans le DAO concernant :* l’expérience
* La situation financière
* Les engagements courants
* La capacité de financement
* Le matériel à mobiliser, et
* Le personnel à affecter
 |
| **IC 32.6** | *Préciser le pourcentage en deçà duquel l’offre est considérée comme anormalement basse**[Ce pourcentage ne peut être supérieur à 20%].* |
| **IC 33.1** | *Insérer, le cas échéant :**« Une marge de préférence de 15 % sera accordée aux fournisseurs ou prestataires de services établis dans un État membre de l’UEMOA conformément à l’article 76 du CMP* et/ouConcernant les marchés publics des collectivités locales ou de l’un de ses établissements publics, *[«le Soumissionnaire au marché qui aura prévu de sous-traiter au moins trente pour cent (30 %) de la valeur globale du marché à une entreprise malienne pourra bénéficier d’une marge de préférence qui ne pourra être supérieure à cinq pour cent (5 %), cumulable avec la préférence visée à l’article 76 du CMP».*  |

|  |
| --- |
| **Annexe A. Critères de qualification (A insérer uniquement si une Pré-Qualification n’a pas été effectuée préalablement)** |
| La présente section contient tous les facteurs, méthodes et critères que l’Autorité contractante utilisera pour s’assurer qu’un Soumissionnaire possède les qualifications requises. Le Soumissionnaire fournira tous les renseignements demandés dans les formulaires joints à la Section III, Formulaires de soumission. |

**Critères de Qualification**

| Critères de Qualification | Spécifications de conformité | Documenta­tion |
| --- | --- | --- |
| No. | Objet | Critère | Entité unique | Groupement d’entreprises | Spécifications de soumission |
| **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** |
| 1. Critères de provenance |
| 1.1 | Eligibilité | Conforme à la Sous-Clause 4.2 des IC. | Doit satisfaire au critère | GE existant ou prévu doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.2 | Non admis à participer | Ne pas être frappé par une mesure d’interdiction, tel que décrit dans l’alinea 4.2 des IC.  | Doit satisfaire au critère | GE existant doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire d’offre |
| 1.3 | Conflit d’intérêts | Pas de conflit d’intérêts selon l’alinea 4.3 des IC.  | Doit satisfaire au critère | GE existant ou prévu doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire d’offre |
| 2. Situation financière |
| 2.1 | Situation financière | Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n’est pas requis par la réglementation du pays du Soumissionnaire, autres états financiers acceptables par l’Autorité contractante pour les \_\_\_\_ [ ] dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du Soumissionnaire et sa profitabilité à long terme  | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire FIN - 2.1 avec pièces jointes |
| 2.2 | Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction | Avoir un minimum de chiffres d’affaires annuel moyen des activités de construction de\_\_ [Insérer montant en équivalent en FCFA en toutes lettres et en chiffres], qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des [Insérer nombre d’années en toutes lettres et en chiffres (\_\_\_)] dernières années | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Doit satisfaire à \_\_ [Insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécification | Doit satisfaire à \_\_ [Insérer pourcentage en toutes lettres et en chiffres] \_\_ pour cent (\_\_\_%)] de la spécifica­tion | Formulaire FIN - 2.2 |
| 2.3 | Capacité de financement | Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l’avance de démarrage éventuelle, à hauteur de:(i) besoins en financement du marché:et (ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du Soumissionnaire. | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Sans objet | Sans objet | Formulaires FIN - 2.3  |
| 3. Expérience |
| 3.1 | Expérience générale de construction  | Expérience de marchés de construction à titre d’entrepreneur, de sous-traitant ou d’ensemblier au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ [\_\_\_\_] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des candidatures.  | Doit satisfaire au critère  | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet |  Formulaire EXP-3.1 |
| 3.2 a) | Expérience spécifique de construction | Participation à titre d’entrepreneur, ou de sous-traitant dans au moins \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (\_\_\_) marchés au cours des \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) dernières années avec une valeur minimum de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (\_\_\_), qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés, pour l’essentiel, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section IV, Etendue des Travaux. | Doit satisfaire au critère | Doivent satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère pour un marché | Formulaire EXP 3.2 a) |
| 3.2 (b) |   | b) Pour les marchés référenciés ci-dessus ou pour d’autres marchés exécutés pendant la période stipulée au paragraphe 3.2 a) ci-dessus, une expérience minimale de construction dans les principales activités suivantes : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Doit satisfaire aux spécifications | Doivent satisfaire au critère | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Formulaire EXP-3.2 (b) |

**4. Personnel**

Le Soumissionnaire doit établir qu’il dispose du personnel pour les positions-clés suivantes:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***No.*** | ***Position*** | ***Expérience globale en travaux (années)*** | ***Expérience dans des travaux similaires*** ***(nombre)*** |
| *1* |  |  |  |
| *2* |  |  |  |
| *3* |  |  |  |
| *4* |  |  |  |
| *5* |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le personnel proposé et son expérience en utilisant les formulaires PER 1 et PER 2 de la Section III, Formulaires de soumission.

**5. Matériel**

Le Soumissionnaire doit établir qu’il a les matériels suivants:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No.** | **Type et caractéristiques du matériel** | **Nombre minimum requis** |
| 1 |  |  |
| *2* |  |  |
| *3* |  |  |
| *4* |  |  |
| *5* |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé en utilisant le formulaire MAT de la Section III, Formulaires de soumission.

|  |
| --- |
| Section III. Formulaires de soumission |

Liste des formulaires

[Lettre de soumission de l’offre 41](#_Toc494966711)

[Formulaires de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif 44](#_Toc494966712)

[Formulaires de Proposition technique 51](#_Toc494966713)

[Formulaires de qualification 52](#_Toc494966714)

[Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire) 66](#_Toc494966715)

[Garantie de soumission (Cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d’assurance) 68](#_Toc494966716)

[Modèle d’Attestation bancaire de disponibilité de crédits 70](#_Toc494966717)

|  |
| --- |
| Lettre de soumission de l’offre |

*[Le Candidat remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date: *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AAO No.: *[Insérer le nom de l’avis d’Appel d’Offres]*

Variante No. : *[Insérer le numéro d’identification si cette offre est proposée pour une variante]*

À : *[Insérer le nom complet de l’Autorité contractante]*

Nous, les soussignés attestons que :

1. Nous avons examiné le Dossier d’appel d’offres, y compris l’additif/ les additifs No. : *[Insérer les numéros et date d’émission de chacun des additifs];* et n’avons aucune réserve à leur égard ;
2. Nous nous engageons à exécuter et achever conformément au Dossier d’Appel d’Offres et aux Cahier des Clauses techniques et plans, les Travaux ci-après : *[Insérer une brève description des travaux]*;
3. Le prix total de notre offre, hors rabais offerts à l’alinéa (d) ci-après est de : *[Insérer le prix total de l’offre en lettres et en chiffres]* FCFA;
4. Les rabais offerts et les modalités d’application desdits rabais sont les suivants :

*Rabais : Si notre offre est retenue, les rabais ci-après seront accordés. [Détailler tous les rabais offerts et les postes du détail quantitatif et estimatif auquel ils s’appliquent] ;*

*Modalités d’application des rabais : Les rabais seront accordés comme suit : [Spécifier précisément les modalités]*;

1. Notre offre demeurera valide pendant la période requise à l’alinéa 19.1 des Instructions aux Candidats à compter de la date limite fixée pour la remise des offres à l’alinéa 23.1 des Instructions aux Candidats ; cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l’expiration de cette période ;
2. Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause 42 des Instructions aux candidats et au CCAG;
3. Notre candidature, ainsi que tous sous-traitants ou fournisseurs intervenant en rapport avec une quelconque partie du Marché, ne tombent pas sous les conditions d’exclusion des alinéas 3.2 et 4.2 des Instructions aux Candidats.
4. Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d’intérêt définie à l’alinéa 4.3 des Instructions aux Candidats.
5. Nous ne participons pas, en qualité de candidats ou de sous-traitant, à plus d’une offre dans le cadre du présent appel d’offres conformément à l’alinéa 4.3 b) des Instructions aux candidats, autre que des offres « variantes » présentées conformément à la clause 13 des Instructions aux candidats;
6. Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions en matière de transparence et d'éthique des marchés publics.
7. Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d’attribution du Marché que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous, jusqu’à ce qu’un marché formel soit établi et signé.
8. Il est entendu par nous que vous n’êtes pas tenus d’accepter l’offre évaluée la moins- disante, ni l’une quelconque des offres que vous pouvez recevoir, en conformité avec les conditions prévues à la clause IC 36.1.

Nom *[Insérer le nom complet de la personne signataire de l’offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[Insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l’offre pour et au nom de *[Insérer le nom complet du Candidat]*

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de *[Insérer la date de signature]*

Annexe : *[Sous-traitance, le cas échéant]*

Annexe à la soumission - Sous-traitants

*[à remplir, le cas échéant, par le Candidat]*

Formulaires de Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif

**Modèle de Bordereau des prix et**

**Détail quantitatif et estimatif**

**A. Préambule**

1. Le Bordereau des prix doit être pris en compte par le Soumissionnaire conjointement avec les Instructions aux candidats, les Cahiers des Clauses administratives générales et particulières, les Cahier des Clauses techniques et les plans.
2. Les quantités spécifiées dans le Détail quantitatif et estimatif sont des quantités estimées et provisoires. Elles fourniront une base commune pour l’évaluation des offres et l’attribution du marché. La base des règlements sera les quantités réelles de travaux commandés et exécutés, telles qu’elles seront mesurées par l’Entrepreneur et vérifiées par le Maître d’œuvre , et valorisées aux taux et prix spécifiés au Bordereau des prix chiffré présenté par l’Entrepreneur dans son offre. Dans les cas où cette valorisation n’est pas applicable, ou dans tout autre cas, le règlement se fera aux taux et prix que le Maître d’œuvre pourra fixer dans le cadre des termes du Marché.
3. Sauf dispositions contraires spécifiées dans le Marché, les prix fournis par l’Entrepreneur dans le Bordereau des prix chiffré inclus dans son offre devront comprendre toutes les installations de construction, la main-d’œuvre, la supervision, les matériaux, le montage, l’entretien, les assurances, les frais généraux et profits, les impôts, droits et taxes, ainsi que la couverture des risques généraux, des engagements et autres obligations spécifiées explicitement ou implicitement dans le Marché.
4. Un prix devra être indiqué pour chaque poste dans le Détail quantitatif et estimatif chiffré, que les quantités soient spécifiées ou non. Le coût des postes pour lesquels l’Entrepreneur n’a pas indiqué de prix sera considéré comme couvert par d’autres prix indiqués dans le Détail quantitatif et estimatif chiffré.
5. Le coût complet en accord avec les dispositions du Marché sera inclus dans les postes spécifiés dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif chiffrés. Lorsqu’un poste n’est pas spécifié, le coût correspondant sera considéré comme distribué parmi les prix mentionnés pour des postes correspondants des travaux.
6. Les indications générales et les descriptions des travaux et matériaux ne sont pas nécessairement reprises ou résumées dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif inclus dans le Dossier d’Appel d’offres. Les références, explicites ou implicites, aux sections appropriées du Dossier doivent être considérées avant de chiffrer les prix pour chaque poste du Bordereau des prix et du Détail quantitatif et estimatif chiffrés soumis dans l’offre.
7. Durant l’évaluation des offres, les erreurs arithmétiques éventuelles relevées dans le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif seront corrigées suivant les dispositions de la clause 30.3 des Instructions aux candidats.
8. La méthode de constatation des prestations exécutées en vue des règlements devra être en accord avec :

*[Insérer une description détaillée de la ou des méthodes qui seront appliquées. La méthode doit être décrite avec précision dans ce préambule, en indiquant par exemple les tolérances admises.]*

**B. Tableaux du Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif**

 *[Le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif seront normalement composés d’une série de tableaux dont le contenu correspondra à la nature ou à la séquence des tâches correspondantes, par exemple :*

 *Tableau 1 - Postes généraux (par exemple : installation de chantier)*

 *Tableau 2 - Terrassements*

 *Tableau 3 - Drains et fossés*

 *Tableau 4 - etc., comme requis suivant le type de travaux*

 *Tableau pour les travaux en régie - le cas échéant*

 *Tableau des sommes provisionnelles - le cas échéant*

 *Tableau récapitulatif du Détail quantitatif et estimatif*

**BORDEREAU DES PRIX (fourni à titre d’exemple partiel)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No****Prix** | **Désignation des tâches****et prix unitaires en toutes lettres** | **Prix unitaires****(FCFA)** |
|  | **Poste 100 - Installation de chantier** | En Chiffre | En lettre |
| **100** | **Installation de chantier**Ce prix rémunère au forfait les frais d’installation de chantier ainsi que l’amenée et le repli du matériel. Il comprend :- les frais d’acquisition ou d’occupation temporaire du terrain nécessaire, indemnisations de toute nature- la préparation des surfaces, la construction, les aménagements des baraques de chantier, des ateliers, des entrepôts, des logements, bureaux et laboratoires de l’Entrepreneur et du Maître d’œuvre - les bureaux de l’administration selon le plan fourni par le Maître d’œuvre - l’alimentation en eau potable et en énergie électrique du chantier et l’évacuation des eaux usées après dégraissage et épuration par fosse septique- les moyens de liaison téléphonique- les frais d’entretien, de nettoyage et d’exploitation des locaux, ateliers et entrepôts, y compris gardiennage- l’amenée et le repli du matériel et engins nécessaires à l’exécution du chantier, y compris notamment centrale de concassage, centrale à béton, bascule de chantier, engins de terrassement, d’assainissement, de chaussée et de transport- l’aménagement et l’entretien des voies d’accès au chantier- le contrôle et la vérification des plans de l’Appel d’offres et l’établissement des plans d’exécution- l’enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, les matériaux en excédent et la remise en état des lieux- les sujétions de maintien de la circulation durant les travaux- l’établissement des plans de recollement conformes à l’exécution.Le paiement sera effectué de la manière suivante :\* Au prorata de l’avancement et dans les limites :- quatre-vingt-cinq (85) pour cent après l’installation du chantier et la présentation de l’ensemble des plans d’exécution- quinze (15) pour cent après le démontage, le repli du chantier, la remise en état des lieux et la remise par l’Entrepreneur du dossier des plans conformes à l’exécution (plans de recollement).LE FORFAIT : | ................... |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No****Prix** | **Désignation des tâches****et prix unitaires en toutes lettres** | **Prix unitaires****(FCFA)** |
|  | **Poste 200 - Dégagement des emprises et terrassements** | En chiffre | En lettre |
| **201** | **Débroussaillage et décapage de la terre végétale**Ce prix rémunère le nettoyage de terrain par débroussaillement et décapage de la terre végétale sur une épaisseur moyenne de *[chiffres]* cm exécuté à l’intérieur de l’assiette de la route conformément aux prescriptions du cahier des Cahier des Clauses techniques.Ce prix comprend :- le défrichement, l’arrachage des herbes, broussailles et haies- l’abattage d’arbustes et d’arbres dont la circonférence mesurée à *[chiffre]* m du sol est inférieure à un (1) m- le débitage des arbustes- le dessouchage, l’enlèvement des racines de ces arbustes et arbres- le ramassage, l’enlèvement, le transport, l’évacuation des arbres, arbustes et souche et leur mise en dépôt hors de l’emprise en un lieu agrée par le Maître d’Oeuvre - le remblaiement de la terre végétale, son chargement, son transport quelle que soit la distance, son déchargement et sa mise en dépôt provisoire ou définitif dans un lieu agrée par le Maître d’Oeuvre - toutes sujétions afférentes à un décapage du terrainLE METRE CARRE : | ................... |  |
| **202** | **Abattage de haies**Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml) mesuré contradictoirement :- l’abattage de haies de hauteur totale supérieure à *[chiffre]* m (en moyenne sur la longueur totale de la haie)- l’enlèvement des murets situés à leur base, la mise en dépôt en dehors de l’emprise des travaux et toutes sujétions.LE METRE LINEAIRE : | ................... |  |

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (fourni à titre d’exemple partiel)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  | **Prix unitaires** | **Prix total** |
| **No****Prix** | **Désignation des ouvrages** | **Unité** | **Quantité** | **FCFA** | **FCFA** |
|  | **Poste 100 - Installation de chantier** |  |  |  |  |
| 100 | Installation de chantier*TOTAL POSTE 100* | Forfait |  |  |  |
|  | **Poste 200 - Dégagement des emprises et terrassements** |  |  |  |  |
| 201202203204ab205ab206207208209210 | Débroussaillage et décapage de la terre végétaleAbattage de haiesAbattage et dessouchage d’arbresDéblai mis en dépôtmeubleripableDéblai mis en remblaimeubleripableDéblai rocheux mis en dépôtRemblai d’empruntPlus-value de transport au prix 207Réglage et compactage de la plate-forme en déblai ou en remblaiDémolition d’ouvrage existant*TOTAL POSTE 200* | m2mlum3m3m3m3m3m3m3/kmm2m3 |  |  |  |
|  | **Poste 300 - Chaussées** |  |  |  |  |
| 301302303304305306307 | Couches de chaussées en grave naturelleCouches de chaussées en grave naturelle sélectionnéePlus-value de transport aux prix 301 et 302Couches de chaussées en grave concasséePlus-value de transport au prix 304Couche d’imprégnationRevêtement superficiel bicouche*TOTAL POSTE 300* | m3m3m3/kmm3m3/kmm2m2 |  |  |  |

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

|  |
| --- |
| **SOMMES PROVISIONNELLES ([[23]](#footnote-23))** |
| **No.****Prix** | **Désignation des sommes provisionnelles** | **Montant** |
| SP 100SP 200SP 300SP 301 | Provision pour aléas physiquesProvision pour aléas financiersTravaux spécialisés ATravaux spécialisés B |  |

**DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF**

**TABLEAU RECAPITULATIF ([[24]](#footnote-24))**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **OUVRAGES** | **Prix Total** |
| **No. du****Poste** | **Désignation des ouvrages** | **FCFA** |
| 100200300400---- | Installation de chantierDégagement des emprises et terrassementsChausséesDrainage et ouvrages divers |  |
|  | Total général des ouvrages |  |
|  | **TRAVAUX EN REGIE (le cas échéant)** |  |
| **Catégorie** | **Désignation des catégories** |  |
| TR 100TR 200TR 300---- | Main-d’oeuvreMatériauxEquipements | ([[25]](#footnote-25))(3)(3) |
|  | Total des travaux en régie |  |
|  | **SOMMES PROVISIONNELLES (le cas échéant)** |  |
| **Catégorie** | **Désignation des sommes provisionnelles** |  |
| SP 100SP200SP 300SP 301---- | Provision pour aléas physiquesProvision pour aléas financiersTravaux spécialisés ATravaux spécialisés B |  |
|  | Total des sommes provisionnelles |  |
|  | **TOTAL GENERAL** |  |

|  |
| --- |
| Formulaires de Proposition technique |

1. **Personnel affecté aux Travaux**
2. **Matériel affecté aux Travaux**
3. **Organisation des travaux sur site**
4. **Méthode de réalisation**
5. **Programme/Calendrier de Mobilisation**
6. **Programme/Calendrier de Construction**
7. **Autres**

Formulaires de qualification

*[L’Autorité contractante ne doit retenir que les formulaires qui sont nommés dans les critères de qualification (DPAO) selon qu’une pré qualification a précédé l’appel d’offres ou non]*

Formulaire ELI – 1.1

Formulaire de renseignements sur le Candidat

*[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date: *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AAO No.: *[Insérer le nom de l’Avis d’Appel d’Offres]*

|  |
| --- |
| 1. Nom du Soumissionnaire: *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* |
| 2. En cas de groupement, noms de tous les membres : *[Insérer le nom de chaque membre du groupement]* |
| 3. Pays où le Soumissionnaire est, ou sera légalement enregistré:*[Insérer le nom du pays de base fixe ou d’établissement stable ou d’inscription au registre du commerce]* |
| 4. Année d’enregistrement du Soumissionnaire: *[Insérer l’année d’enregistrement]* |
| 5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d’enregistrement : *[Insérer l’adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d’enregistrement]* |
| 6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire:  Nom:*[Insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]* Adresse:*[Insérer l’adresse du représentant du Soumissionnaire]* Téléphone/Fax :*[Insérer le no de téléphone/fax du représentant du Soumissionnaire]* Adresse électronique:*[Insérer l’adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]* |
| 7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: *[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]* Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée au point 1 ci-dessus, en conformité avec l’alinéa 4.1 des IC* En cas de groupement, lettre d’intention de constituer un groupement, ou convention de groupement, en conformité avec l’alinéa 4.1 des IC.
 |

Formulaire ELI – 1.2

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

*[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]*

Date: *[Insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

AAO No.: *[Insérer le nom de l’Avis d’Appel d’Offres]*

|  |
| --- |
| 1. Nom du Soumissionnaire: *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* |
| 2. Nom du membre du groupement : *[Insérer le nom du membre du groupement]* |
| 3. Pays où le membre du groupement est, ou sera légalement enregistré: *[Insérer le nom du pays d’enregistrement du membre du groupement]* |
| 4. Année d’enregistrement du membre du groupement: *[Insérer l’année d’enregistrement du membre du groupement]* |
| 5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d’enregistrement: *[Insérer l’adresse légale du membre du groupement dans le pays d’enregistrement]* |
| 6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement:  Nom:*[Insérer le nom du représentant du membre du groupement]* Adresse:*[Insérer l’adresse du représentant du membre du groupement]* Téléphone/Fac-similé:*[Insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]* Adresse électronique:*[Insérer l’adresse électronique du représentant du membre du groupement]* |
| 7. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après: *[Cocher la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]* Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 2 ci-dessus, en conformité avec l’alinea 4.1 des IC |

Formulaire FIN – 2.1

Situation financière

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_ No. AAO: \_\_\_

A compléter par le Soumissionnaire et, dans le cas d’un Groupement d’Entreprise (GE), par chaque partie.

|  |  |
| --- | --- |
| **Données financières en équivalent FCFA**  | **Antécédents pour les trois (3) dernières années** (équivalent en milliers de FCFA) |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 |
| Information du bilan |
| Total actif (TA) |  |  |  |
| Total passif (TP) |  |  |  |
| Patrimoine net (PN) |  |  |  |
| Disponibilités (D) |  |  |  |
| Engagements (E) |  |  |  |
| Information des comptes de résultats |
| Recettes totales (RT) |  |  |  |
| Bénéfices avant impôts (BAI) |  |  |  |

 On trouvera ci-après les copies des états financiers (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions suivantes :

1. Ils doivent refléter la situation financière du Soumissionnaire ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison-mère ou de filiales
2. Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé
3. Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

Formulaire FIN – 2.2

Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  No. AAO: \_\_\_

|  |
| --- |
| Données sur le chiffre d’affaires annuel (construction uniquement) |
| Année | Montant et monnaie | Equivalent FCFA |
|  |  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \*Chiffre d’affaires moyen des activités de construction |  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

\*Le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les travaux en cours par le nombre d’années spécifié.

Formulaire FIN 2.3

Capacité de financement

Indiquer les sources de financement (liquidités, actifs réels non grevés, lignes de crédit et autres moyens financiers nécessaires pour les besoins de trésorerie liés aux travaux afférents au(x) marché(s) considéré(s), nets des engagements pris par le Soumissionnaire au titre d’autres marchés comme requis.

|  |  |
| --- | --- |
| Source de financement | Montant (FCFA équivalents) |
| 1. |  |
| 2. |  |
| 3. |  |
| 4. |  |

Formulaire EXP – 3.1

Expérience générale de construction

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AAO: \_\_\_\_

| Mois/année de départ\* | Mois/année final(e) | Identification du marché  | Rôle du Soumissionnaire |
| --- | --- | --- | --- |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire:Nom du Maître d’Ouvrage :Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire:Nom du Maître d’Ouvrage :Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire:Nom du Maître d’Ouvrage :Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire:Nom du Maître d’Ouvrage :Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire:Nom du Maître d’Ouvrage :Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| \_\_\_\_\_\_ | \_\_\_\_\_\_ | Nom du marché :Brève description des Travaux réalisés par le Soumissionnaire:Nom du Maître d’Ouvrage :Adresse : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

\*Inscrire l’année civile en commençant par la plus ancienne.

Formulaire EXP – 3.2 a)

Expérience spécifique de construction

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AAO : \_\_\_\_\_\_\_\_

| Numéro de marché similaire : \_\_\_  | Information |
| --- | --- |
| Identification du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Date d’attribution Date d’achèvement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  |  |
| Rôle dans le marché |  Entrepreneur |  Ensemblier |  Sous-traitant |
| Montant total du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | FCFA\_\_\_\_\_\_\_ |
| Dans le cas d’une partie à un GE ou d’un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_% | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | FCFA\_\_\_\_\_\_\_ |
| Nom du Maître d’Ouvrage : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Adresse :Numéro de téléphone/télécopie :Adresse électronique : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

Formulaire EXP – 3.2 a) (suite)

Expérience spécifique de construction (suite)

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

| No. du marché similaire :  | Information |
| --- | --- |
| Description de la similitude conformément au Sous-critère 3.2 a): |  |
| Montant  | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Taille physique | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Complexité | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Méthodes/Technologie | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Autres caractéristiques | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

Formulaire EXP – 3.2 b)

Expérience spécifique de construction dans les principales activités

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_ No. AAO: \_\_\_\_

|  | Information |
| --- | --- |
| Identification du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Date d’attributionDate d’achèvement | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Rôle dans le marché |  Entrepreneur  |  Ensemblier |  Sous-traitant |
| Montant total du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | FCFA\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Dans le cas d’une partie au GE ou d’un sous-traitant, préciser la participation au montant total du marché | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_% | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | FCFA\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Nom du Maître d’Ouvrage : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
| Adresse :Numéro de téléphone/télécopie :Adresse électronique : | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

Formulaire EXP – 3.2 b) (cont.)

Expérience spécifique de construction dans les activités principales (suite)

Nom du Soumissionnaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de la partie au GE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  | Information |
| --- | --- |
| Description des principales activités conformément au Sous-critère 3.2 (b):  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Matériel

Formulaire MAT

Le Soumissionnaire doit fournir les détails concernant le matériel proposé afin d’établir qu’il a la possibilité de mobiliser le matériel clé dont la liste figure dans les critères de qualification. Un formulaire distinct sera préparé pour chaque pièce de matériel figurant sur la liste, ou pour du matériel de remplacement proposé par le Soumissionnaire.

|  |
| --- |
| Pièce de matériel |
| Renseignement sur le matériel | Nom du fabricant | Modèle et puissance |
|  | Capacité | Année de fabrication |
| Position courante | Localisation présente |
|  | Détails sur les engagements courants |
|  |  |
| Provenance | Indiquer la provenance du matérielo en possessiono en locationo en location venteo fabriqué spécialement |
|  |  |

Les renseignements suivants seront omis pour le matériel en possession du Soumissionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| Propriétaire | Nom du Propriétaire |
|  | Adresse du Propriétaire |
|  |  |
|  | Téléphone | Nom et titre de la personne à contacter |
|  | Télécopie | Télex |
| Accords | Détails de la location / location-vente / accord de fabrication |
|  |  |
|  |  |

|  |
| --- |
| Personnel |

Formulaire PER -1

Personnel proposé

Le Soumissionnaire doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises exigées. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque Soumissionnaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **1.** | **Désignation du poste** |
|  | **Nom**  |
| **2.** | **Désignation du poste** |
|  | **Nom**  |
| **3.** | **Désignation du poste** |
|  | **Nom**  |
| **4.** | **Désignation du poste** |
|  | **Nom**  |

Formulaire PER-2

Curriculum vitae du Personnel proposé

|  |
| --- |
| **Nom du** Soumissionnaire |

|  |
| --- |
| **Poste** |
| **Renseignements personnels**  | **Nom** | **Date de naissance** |
|  | **Qualifications professionnelles**  |
| **Employeur actuel** | **Nom de l’employeur** |
|  | **Adresse de l’employeur** |
|  | **Téléphone** | **Contact (responsable / chargé du personnel)** |
|  | **Télécopie** | **E-mail** |
|  | **Emploi tenu** | **Nombre d’années avec le présent employeur** |

Résumer l’expérience professionnelle en ordre chronologique inverse. Indiquer l’expérience technique et de gestionnaire pertinente pour le projet.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **De** | **À** | **Société / Projet / Position / expérience technique et de gestionnaire pertinente** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Formulaire MTC

Marchés/Travaux en cours

Les Soumissionnaires et chaque partenaire du groupement doivent fournir les renseignements concernant leurs engagements courants pour tous les marchés attribués, ou pour lesquels ils ont reçu une notification d’attribution, etc.…, ou pour les marchés en voie d’achèvement, mais pour lesquels un certificat de réception provisoire sans réserve n’a pas été émis par le Maître d’Ouvrage.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Intitulé du marché** | **Maître d’Ouvrage, contact adresse/tél/télécopie** | **Valeur des travaux restant à exécuter (FCFA équivalents)** | **Date d’achèvement prévue** | **Montant moyen mensuel facture au cours des 6 derniers mois (FCFA/mois)** |
| 1. |  |  |  |  |
| 2. |  |  |  |  |
| 3. |  |  |  |  |
| 4. |  |  |  |  |
| 5. |  |  |  |  |
| etc. |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| Modèle de garantie de soumission (garantie bancaire) |

*[La banque remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]*

*[Insérer le nom de la banque, et l’adresse de l’agence émettrice]*

*Bénéficiaire : [Insérer nom et adresse de l’Autorité contractante]*

Date : *[Insérer date]*

**Garantie de soumission no. :** *[Insérer N° de garantie]*

Nous avons été informés que *[Nom du Soumissionnaire]* (ci-après dénommé « le Soumissionnaire») a répondu à votre appel d’offres n°. *[Insérer n° de l’avis d’appel d’offres]* pour la réalisation des Travaux de *[Insérer description des travaux]* et vous a soumis son offre en date du *[Insérer date du dépôt de l’offre]* (ci-après dénommée « l’Offre »).

En vertu des dispositions du dossier d’Appel d’offres, l’Offre doit être accompagnée d’une garantie de soumission.

A la demande du Soumissionnaire, nous *[Insérer nom de la banque]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d’argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [*Insérer la somme en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible].* \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*Insérer la somme en lettres*].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d’une déclaration attestant que le Soumissionnaire n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l’Offre, à savoir :

1. S’il n’accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs ; ou
2. s’il retire l’Offre pendant la période de validité qu’il a spécifiée dans la lettre de soumission de l’offre; ou
3. si, s’étant vu notifier l’acceptation de l’Offre par l’Autorité contractante pendant la période de validité telle qu’indiquée dans la lettre de soumission de l’offre ou prorogée par l’Autorité contractante avant l’expiration de cette période, il:
	1. ne signe pas le Marché ; ou
	2. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s’il est tenu de le faire ainsi qu’il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou
4. s’il a fait l’objet d’une sanction du Comité de règlement des Différends de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ou d’une juridiction compétente, conduisant à la saisine des garanties qu’il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 127 et 128 du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marches publics et des délégations de service public.

La présente garantie expire :

(a) si le marché est octroyé au Soumissionnaire, lorsque nous recevrons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire; ou

(b) si le Marché n’est pas octroyé au Soumissionnaire, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevrons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du Soumissionnaire retenu, ou (ii) trente (30) jours après l’expiration du délai de validité de l’Offre [*Rappeler ce délai spécifié aux DPAO. ………jours en l’occurrence*] ainsi que spécifié au DPAO et dans la lettre de soumission du candidat.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue au plus tard à cette date.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie conformément à l’Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie (encore appelée garantie à première demande) et à ses mentions obligatoires.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

|  |
| --- |
| Garantie de soumission (Cautionnement émis par une compagnie de garantie ou d’assurance) |

*[La compagnie de garantie remplit cette garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]*

**Garantie No *[Insérer No de garantie]***

Attendu que *[Insérer le nom du Soumissionnaire]* (ci-après dénommé « le Soumissionnaire») a soumis son offre le *[Insérer date]* en réponse à l’AAO No *[Insérer no de l’avis d’appel d’offres]* pour la réalisation des Travaux de *[Insérer description des travaux]* (ci-après dénommée « l’Offre »).

Faisons savoir que NOUS *[Insérer le nom de la société de garantie émettrice]* dont le siège se trouve à *[Insérer l’adresse de la société de garantie]* (ci-après dénommé « le Garant »), sommes engagés vis-à-vis de  *[Insérer nom de l’Autorité contractante]* (ci-après dénommé « l’Autorité contractante ») pour la somme de *[Insérer le montant en FCFA ou un montant équivalent dans une monnaie internationale librement convertible], [Insérer le montant en lettres]* que, par les présentes, le Garant s’engage et engage ses successeurs ou assignataires, à régler intégralement à ladite Autorité contractante. Certifié par le cachet dudit Garant ce \_\_ jour le \_\_\_\_\_\_ *[Insérer date]*

LES CONDITIONS d’exécution de cette obligation sont les suivantes :

1. S’il n’accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs ; ou
2. 2. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité qu’il a spécifiée dans la lettre de soumission de l’offre, ou
3. Si le Soumissionnaire, s’étant vu notifier l’acceptation de son offre par l’Autorité contractante pendant la période de validité :

 a) ne signe pas ou refuse de signer le marché ; ou

 b) ne fournit pas la Garantie de bonne exécution, s’il est tenu de le faire comme prévu par les Instructions aux candidats

1. S’il a fait l’objet d’une sanction du Comité de règlement des Différends de l’Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) ou d’une juridiction compétente, conduisant à la saisine des garanties qu’il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément aux articles 127 et 128 du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marches publics et des délégations de service public.

Nous nous engageons à payer à l’Autorité contractante un montant égal ou plus au montant stipulé ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l’Autorité contractante soit tenue de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, l’Autorité contractante notera que le montant qu’elle réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre des conditions susmentionnées ou toutes les deux sont remplies, en précisant laquelle ou lesquelles a (ou ont) motivé sa requête.

La présente garantie demeure valable jusqu’au trentième (30ième) jour inclus suivant l’expiration du délai de validité de l’offre [*Rappeler ce délai spécifié aux DPAO*] ; toute demande de l’Autorité contractante visant à la faire jouer devra parvenir au Garant à cette date au plus tard.

En tout état de cause, la présente garantie de soumission doit être établie en conformité avec l’Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

Cette garantie est délivrée en vertu de l’agrément n°………………….du …………… du Ministre chargé des Finances.

Nom : *[nom complet de la personne signataire]* Titre *[capacité juridique de la personne signataire]*

Signé *[signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]*

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, *\_\_\_\_\_\_. [Insérer date]*

Modèle d’Attestation bancaire de disponibilité de crédits

Nous soussigné, …………………………….. (nom de la banque) ayant notre siège à ………………… ………………………. (adresse de la banque), attestons par la présente que l’Entreprise ……….. ………………………………… (nom de l’entreprise), domiciliée chez nous sous le numéro de compte …………………………….. (numéro de compte de l’Entreprise), dispose de liquidités et ou de facilités de crédits net de tous autres engagements contractuels et à l’exclusion de tout paiement d’avance qui pourraient être faits dans le cadre du marché relatif aux travaux de …………………………… (désignation des travaux), d’un montant de ………………………. (montant de l’attestation au moins égal à celui indiqué à la clause 5.1 des Données Particulières de l’Appel d’Offres) FCFA.

En foi de quoi, nous lui délivrons la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Date :

 Signature et Cachet de la Banque

DEUXIÈME PARTIE- Spécification des Travaux

|  |
| --- |
| Section IV. Cahier des Clauses techniques et plans |

Cahier des Clauses techniques

*[A incorporer dans le présent DAO. Élaboration par les services techniques*

 *compétents de l’Autorité contractante ou par le maître d’œuvre: bureau d’étude extérieur, bureau d’ingénieur extérieur,]*

2. Documents graphiques et plans

*[A incorporer dans le présent DAO. Élaboration par les services techniques*

*compétents de l’Autorité contractante ou par le maître d’œuvre : cabinet d’architecture extérieur, bureau d’ingénieur extérieur]*

Section V. Cahier des Clauses administratives générales

*Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de travaux s’applique au présent marché»*

Section VI. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui suivent complètent les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ci-dessus. Dans tous les cas où les dispositions se contredisent, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Clauses administratives générales (Les dispositions du CCAP prévalent sur celles du CCAG). Le numéro de la Clause générale à laquelle se réfère une Clause particulière est indiqué dans la colonne centrale relative aux articles du CCAG.

*[Incorporer intégralement le CCAP du marché dans le DAO].*

| **CONDITIONS** | **ARTICLES** | **DISPOSITIONS** |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des intervenants** | 4.1.1*Voir définitions dans le Code des Marchés Publics* | Maître d’Ouvrage :Maître d’Ouvrage délégué (le cas échéant) :Chef de Projet :Personne Responsable du Marché :Maître d’Œuvre : |
| **Groupement d’Entreprise** | 4.2.2 | [*Note : selon le Code des Marchés publics (Art 31 1 et 2) « Les candidats aux marchés publics peuvent se grouper pour concourir à l'obtention des marchés publics sous forme de groupements d'entreprises solidaires ou de groupements d'entreprises conjointes, sous réserve de respecter les règles interdisant les entraves à la concurrence.**Les membres du groupement sont conjoints lorsque chacun de ses membres s’engage à exécuter une ou plusieurs parties du marché identifiées quant à leur nature et à leur prix sans encourir de responsabilité quant à l'exécution des autres parties du marché. Les membres du groupement sont solidaires lorsque chacun de ses membres est engagé pour la totalité du marché* »*En général, l’Autorité contractante souhaitera que le groupement soit solidaire, et il n’y aura pas lieu de modifier le CCAG. Dans le cas où l’Autorité contractante souhaiterait que le groupement soit conjoint, insérer ici la disposition suivante : « les membres du groupement seront conjoints au sens du Code des Marchés publics »]*. |
| **Documents contractuels** | 5.2 (e) | Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques*[Insérer et indiquer, le cas échéant, les noms et références]* |
| 5.2 (h) | Décomposition des prix forfaitaires et/ou sous détail des prix unitaires*[Insérer, le cas échéant]* |
| 5.2 (j) | Les autres documents contractuels*[Insérer, le cas échéant]* |
| **Estimation des engagements financiers du Maître d’Ouvrage** | 6.8 | *[Délai de remise de l’estimation]* |
| **Garanties** | 7.1.1 | La garantie de bonne exécution sera de [%] du Montant du Marché. |
| **Retenue de garantie** | 7.2.1 | La retenue de garantie sera de [%]. |
| **Assurances** | 7.3.1 | Les polices d’assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après : *[Insérer, les montants de couverture requis]]* |
| 7.3.2 | Assurance des risques causés à des tiers: |
| 7.3.3 | Assurance des accidents de travail |
| 7.3.4 | Assurance “Tous risques chantier”:*[Indiquer ici un montant tenant compte de la valeur des biens existants du Maître d’Ouvrage qui sont couverts par cette assurance.]* |
| 7.3.5 | Assurance couvrant la responsabilité décennale: |
| **Contenu des prix** | 11.1.1 | Le marché est exempté des impôts et taxes suivants : *[Insérer les impôts et taxes dont le marché est exempté ainsi que les dispositions législatives ou réglementaires justifiant cette exemption]**[Supprimer la clause, si le marché ne bénéficie pas d’exemption]*  |
| 11.1.2 | Les prix sont exprimés en *[Insérer la devise]**[Si les prix sont exprimés en F CFA, supprimer cette clause]*  |
| 11.1.3 e) | Les prestations suivantes sont fournies par le Maître d’ouvrage *[Insérer les prestations]* *[Si aucune prestation n’est fournie par le Maître d’ouvrage, supprimer cette clause]* |
| **Révision des prix** | 11.4.2 | *[Retenir l’une des deux options suivantes]*Les prix sont fermes et les dispositions de l’Article 11.4.2 du CCAG relatif à la révision des prix ne sont pas applicables. *[Dans ce cas, renseigner le paragraphe 11.4.3 du CCAG relatif à l’actualisation des prix fermes, sinon supprimer le paragraphe 11.4.3 du CCAG si les prix sont révisables]***OU**Les prix sont révisables en application des coefficients “REV” calculés selon les formules et modalités suivantes.a) la formule est du type suivant :REV = X + (a) T/To + (b) S/So + (c) F/Fo + ...dans laquelle :REV est le coefficient de révision qui s’appliquera à chaque paiement conformément aux modalités d’application et de révision détaillées respectivement aux alinéas (b) et (c) du présent paragraphe. Lors de chaque paiement, le montant à payer fera l’objet d’une révision par la multiplication du coefficient REV.X constitue la partie fixe non révisable des paiements et (a), (b), (c), etc. représentent les paramètres de pondération des facteurs sujets à révision sur la base des valeurs des indices, T, S, F, etc. Les valeurs respectives des paramètres X, a, b, c, etc. sont fixées ci-dessous, étant précisé que X + a + b + c + etc = 1.T, S, F, etc., et To, So, Fo, etc. représentent la valeur des indices correspondants aux facteurs inclus dans la formule; la définition et l’origine de ces indices sont spécifiées ci-dessous étant précisé que les valeurs de T, S, F, etc. seront celles en vigueur au cours du mois où interviendra le fait générateur de paiement, et les valeurs To, So, Fo, etc. sont celles en vigueur au cours du mois où se situe la date limite fixée pour le dépôt des offres.(b)Modalités de révisionIl est fait mensuellement application des dispositions de révision de prix et le montant de cette révision est réglé dans les mêmes conditions que le montant de l’acompte correspondant prévu à l’Article 12 du CCAG.Dans le cas où les indices officiels devant servir à la révision de prix ne seraient connus qu’avec retard, des révisions provisoires seront calculées sur la base des dernières valeurs connues desdits indices ou à défaut sur des valeurs arrêtées d’un commun accord. Les révisions seront réajustées dès la parution des valeurs relatives aux mois considérés.*[Insérer les valeurs de X, a, b, c, d, etc… et la définition spécifique des indices* T, S, F etc.. *utilisés dans la formule]* |
| **Actualisation des prix** | 11.4.3 | Si les prix du Marché sont fermes, le Montant du Marché est actualisable en application du coefficient “ACT” calculé selon la formule suivante :ACT = (a) T/To + (b) S/So + (c) F/Fo + ...dans laquelle :ACT est le coefficient d’actualisation qui s’appliquera au Montant du Marché. Le montant à payer fera l’objet d’une actualisation par la multiplication du coefficient ACT. (a), (b), (c), etc. représentent les paramètres de pondération des facteurs sujets à actualisation sur la base des valeurs des indices, T, S, F, etc. Les valeurs respectives des paramètres a, b, c, etc. sont fixées ci-après, étant précisé que a + b + c + etc = 1.T, S, F, etc., et To, So, Fo, etc. représentent la valeur des indices correspondants aux facteurs inclus dans la formule; la définition et l’origine de ces indices sont spécifiées ci-dessous étant précisé que les valeurs de T, S, F, etc. seront celles en vigueur à la date d’actualisation du prix, et les valeurs To, So, Fo, etc. sont celles en vigueur à la date limite de validité des offres.*[Insérer les valeurs de X, a, b, c, d, etc… et la définition spécifique des indices* T, S, F etc.. *utilisés dans la formule]* |
| **Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations** | 11.5.2 | Deux formules alternatives :Les prix du présent Marché sont réputés déterminés en Toute Taxes Comprises (TTC). (Article 11.1.1. du CCAG)**OU**Les prix du présent Marché sont réputés ne pas comprendre les montants dus au titre des impôts, droits et obligations suivants :*[Insérer la liste des exemptions]* (Article 11.5.2 du CCAG) |
| **Travaux en régie** | 12.3.1 a) | Les modalités de calcul de la rémunération des travaux en régie sont les suivantes :Les salaires et indemnités versées à l’occasion de travaux en régie passibles des charges salariales seront majorés dans les conditions ci-après: charges salariales : [….], frais généraux, impôts, taxes et bénéfices […]. |
| 12.3.1 b) | Les autres sommes dépensées à l’occasion de travaux en régie seront majorées dans les conditions ci-après: frais généraux, impôts, taxes et bénéfices […] |
| **Pourcentage maximum des travaux en régie par rapport au Montant du Marché** | 12.3.2 | Le pourcentage est de : |
| **Acomptes sur approvisionnement** | 12.4 | *[Décrire le mode de calcul]* |
| **Avance forfaitaire de démarrage** | 12.5 | Le mode de calcul de l’avance est le suivant :1. pourcentage par rapport au Montant du Marché: (Conformément à l’article 105 du CMP, le montant total des avances accordées au titre d’un marché déterminé ne peut en aucun cas excéder vingt pour cent (20 %) du montant du marché initial)
2. L’avance sur les paiements contractuels sera remboursée comme suit:

*[Insérer la méthode et le rythme d’imputation]* |
| **Intérêts moratoires** | 12.7 | Taux mensuel : taux d’escompte de la BCEAO augmenté de un point |
| **Modalités de règlement des acomptes** | 14.2.3 | Les paiements à l’Entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant : *[Indiquer le compte bancaire]* |
| **Force majeure** | 19.3 | Seuil des intempéries constituant un cas de force majeure : |
| **Délai d’exécution** | 20.1.1 | *[Indiquer la date à partir de laquelle commence à courir le délai d’exécution des travaux,* ***si elle est différente*** *de la date d’entrée en vigueur du marché]* |
| **Prolongation des délais d’exécution pour cause d’aléas climatiques** | 20.2.2 | Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d’exécution des travaux :Nombre de journées d’intempéries prévisibles : |
| **Prolongation des délais d’exécution ouvrant droit à résiliation** | 20.2.4 | Seuil de prolongation des délais d’exécution ouvrant droit à résiliation du Marché : |
| **Pénalités et retenues** | 21.1 | La pénalité journalière pour retard dans l’exécution est fixée à : ........ (varie de 1/1000ème à 1/2500ème) |
| 21.6 | Le montant maximum des pénalités est de : |
| **Prise en charge, manutention et conservation par l’Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître d’Ouvrage dans le cadre du Marché** | 27.4 | *[indiquer, le cas échéant, les conditions particulières dans lesquelles l’Entrepreneur est tenu de procéder aux opérations nécessaires de déchargement, de débarquement, de manutention, de rechargement et de transport, jusque et y compris la mise en dépôt ou à pied d’œuvre des matériaux, produits ou composants]* |
| **Préparation des travaux** | 29.1 | Durée de la période de mobilisation : |
| **Programme d’exécution** | 29.2 | Délai de soumission du programme d’exécution : |
|  **Plan de sécurité et d’hygiène** | 29.3 | Plan de sécurité et d’hygiène :*[Indiquer la référence ou la mention “non applicable”]* |
| **Maintien des communications et de l’écoulement des eaux** | 32.6.1 | *[indiquer, le cas échéant, les conditions particulières relatives au maintien des communications et de l’écoulement des eaux]* |
| **Réception provisoire** | 41.1 | Les modalités de réception par tranche de travaux sont les suivantes : *[Insérer si applicable]*Modification du délai du début des opérations préalables à la réception des ouvrages *[Insérer si applicable]* |
| **Opération préparatoire à la réception** | 41.2 b) | Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception *[Insérer si applicable]* |
| **Réception définitive** | 42.1 | La date de réception définitive, conformément à l’article 102 du CMP, est de :*[Insérer la date]* |
| **Garanties particulières** | 44.2 | [insérer, le cas échéant, les garanties particulières pour certains ouvrages ou certaines catégories de travaux]  |
| **Règlement des différends** | 50.3.1 | [**Note :** *Tout litige sera soumis à la juridiction compétente par défaut. Toutefois, l’Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d’arbitrage, notamment* *dans l’hypothèse d’un Marché avec un Attributaire étranger. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de l’alinéa 50.3.1 du CCAG dans le document d’appel d’offres.*] *Note explicative à l’intention des* Soumissionnaires*: Au moment de la finalisation du marché l’alinéa 50.3.1 du CCAG sera retenu dans le cas où le Marché est passé avec un Attributaire de nationalité du Malienne ; cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d’un Marché passé avec un attributaire étranger :**« L’alinéa 50.3.1 du CCAG est modifié et remplacée par : Si les parties n’ont pas réussi à résoudre leur différend à l’amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».* |
| **Entrée en vigueur du Marché** | 52.1 | *[Insérez la liste des conditions]* |

#

|  |
| --- |
| Section VII. Formulaires du Marché |

Liste des formulaires

[Modèle de Lettre de notification 83](#_Toc156372776)

Formulaire de Marché 86

Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire) 89

Modèle de garantie de remboursement d’avance (garantie bancaire) 91

Modèle de Lettre de Notification

*[Papier à en-tête du Maître d’Ouvrage]*

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Messieurs,

La présente a pour but de vous notifier que votre offre en date du *[date]* pour l’exécution des Travaux de *[nom du projet et travaux spécifiques tels qu’ils sont présentés dans les Instructions aux candidats]* pour le montant du Marché de *[montant en chiffres et en lettres]* FCFA, rectifié et modifié conformément aux Instructions aux candidats *[Supprimer “rectifié et” ou “et modifié” si uniquement l’une seule de ces mesures s’applique. Supprimer “rectifié et modifié conformément aux Instructions aux candidats” si des rectifications ou modifications n’ont pas été effectuées]*, est acceptée par nos services.

Il vous est demandé de fournir la garantie de bonne exécution conformément au CCAG, en utilisant le formulaire de garantie de bonne exécution de la Section VII, Formulaires du marché.

Veuillez agréer, Messieurs, l’expression de notre considération distinguée.

*[Signature, nom et titre de la Personne Responsable du Marché habilitée à signer au nom du Maître d’Ouvrage]*

**Formulaire de marché**

**MARCHÉ No \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**PASSE PAR APPEL D'OFFRES DU** *[Ou autres procédures à préciser]* **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**PUBLIE LE** *[Le cas échéant, en fonction du type de procédure de passation]* **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**APPROUVE LE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**NOTIFIE LE \_\_\_\_\_\_\_\_\_par Ordre de Service n° \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**OBJET : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**TITULAIRE : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**MONTANT DU MARCHÉ : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**DÉLAI D'EXÉCUTION : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**FINANCEMENT : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Personne Responsable du Marché\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ENREGISTRE**

Au Service des Impôts

 FORMULAIRE DE MARCHE

**MARCHÉ No \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ENTRE**

[*Nom du Maître d’Ouvrage*] de la République du Mali, agissant au nom et pour le compte de l’Etat du Mali *[ou autre Autorité contractante (collectivité territoriale, société d’Etat, établissement public, organisme de droit public etc.) Préciser le cas échéant]*, désigné ci-après par le terme « le Maître d’Ouvrage », représentée aux présentes par *[à préciser]* d'une part,

**ET**

*[Nom et adresse de l’Entrepreneur]* inscrit au registre de commerce sous le N°.............faisant élection de domicile à ............., désigné ci-après par le terme « l'Entrepreneur », représenté aux présentes par *[à préciser]* d'autre part.

Attenduque le Maître d’Ouvrage souhaite que certains Travaux soient exécutés par l’Entrepreneur, à savoir *[insérer une brève description des travaux] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,* qu’il a accepté l’offre remise par l’Entrepreneur en vue de l’exécution et de l’achèvement desdits Travaux, et de la réparation de toutes les malfaçons y afférentes, pour un montant de *[insérer le montant du Marché]* \_\_\_\_\_\_\_ (ci-après dénommé le « montant du Marché») et dans le délai maximal de  *[Durée à préciser* *en lettres et en chiffres]* mois à compter de la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux [*Le cas échéant, précisez tout autre (s) point (s) de départ de ce délai d’exécution du marché*].

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

1. Dans le présent Marché, les termes et expressions auront la signification qui leur est attribuée dans les Cahiers des Clauses administratives du Marché dont la liste est donnée ci‑après.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
	1. le présent Formulaire de Marché ;
	2. la Lettre de notification du marché au Titulaire ;
	3. la soumission et ses annexes;
	4. le Cahier des Clauses administratives particulières;
	5. le Cahier des Clauses techniques particulières;
	6. les plans et dessins;
	7. le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif;
	8. le Cahier des Clauses administratives générales;
	9. le Cahier des Clauses techniques générales;
	10. Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s} éventuels] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l’ordre où elles sont énumérées ci‑dessus.
4. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d’Ouvrage à l’Entrepreneur, comme mentionné ci-après, l’Entrepreneur s’engage à exécuter les Travaux et à reprendre toutes les malfaçons y afférentes en conformité absolue avec les dispositions du Marché.
5. Le Maître d’Ouvrage s’engage à payer à l’Entrepreneur, à titre de rétribution pour l’exécution et l’achèvement des Travaux et la reprise des malfaçons y afférentes, les sommes prévues au Marché ou toutes autres sommes qui peuvent être payables au titre des dispositions du Marché, et de la manière stipulée au Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par la règlementation en vigueur en République du Mali.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché (préciser l’objet de marché), conclu entre [indiquer l’Autorité Contractante] et l’entreprise [indiquer la raison sociale et l’adresse complète de l’entreprise] passé après [préciser le mode de passation du marché], pour un montant de (préciser le montant du marché) FCFA (toutes taxes comprises) ou (hors taxes en application des dispositions de l’Arrêté n°…./MEF-SG du …….. fixant le régime fiscal et douanier applicable au (insérer l’objet), financé par [préciser la source de financement] à hauteur de ….% pour un délai d’exécution de ….. conformément aux lois en vigueur au Mali, les jours et année mentionnés ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| Lu et accepté par **L’Entrepreneur**  [*Ou mandataire si groupement*] *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]*Ville, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Conclu par **L’Autorité contractante compétente**[*Maître d’ouvrage, Autorité contractante*] *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]*Ville, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |
|  Vu par **Le Contrôleur Financier** Ville, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  Approuvé par **L’Autorité d’Approbation** *[insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer]*Ville, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

Modèle de garantie de bonne exécution (garantie bancaire)

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Appel d’offres no: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque d’émission*]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse du Maître d’Ouvrage*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Garantie de bonne exécution no. :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de l’Entrepreneur*] (ci-après dénommé « l’Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché no. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour l’exécution de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*description des travaux*] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu’une garantie de bonne exécution est exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande de l’Entrepreneur, nous \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque*] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d’argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*Insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*Insérer la somme en lettres*][[26]](#footnote-26). Votre demande en paiement doit être accompagnée d’une déclaration attestant que le Titulaire ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_, [[27]](#footnote-27) et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie doit être établie en conformité avec l’Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document*.*

En date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Modèle de garantie de remboursement d’avance (garantie bancaire)

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Appel d’offres no : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque et adresse de la banque d’émission*]

**Bénéficiaire :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse du Maître d’Ouvrage*]

**Date :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Garantie de restitution d’avance no. :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous avons été informés que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de l’Entrepreneur*] (ci-après dénommé « l’Entrepreneur ») a conclu avec vous le Marché no. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ pour l’exécution \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom du marché et description des travaux*] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu’en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*Insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*Insérer la somme en lettres*] est versée contre une garantie de restitution d’avance.

A la demande de l’Entrepreneur, nous \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom de la banque*] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d’argent que vous pourriez réclamer dans la limite de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*Insérer la somme en chiffres*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_[*Insérer la somme en lettres*][[28]](#footnote-28). Votre demande en paiement doit être accompagnée d’une déclaration attestant que l’Entrepreneur ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu’il a utilisé l’avance à d’autres fins que l’exécution des travaux.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par l’Entrepreneur de l’avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [*nom et adresse de la banque*].

La présente garantie expire au plus tard le \_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2\_\_\_\_[[29]](#footnote-29) et toute demande de paiement doit être reçue au plus tard à cette date.

La présente garantie doit être établie en conformité avec l’Acte Uniforme OHADA révisé du 15 décembre 2010 portant organisation des sûretés (JO OHADA n° 22 du 15 février 2011) dont les articles 40 et 41 sont respectivement relatifs aux règles de formation de la lettre de garantie et à ses mentions obligatoires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature

*Note : Le texte en italiques doit être retiré du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation.*

1. Désigne la personne morale de droit public ou de droit privé, propriétaire final de l’ouvrage ou de l’équipement technique, objet du marché [↑](#footnote-ref-1)
2. L’Autorité contractante désigne la personne morale de droit public ou de droit privé, visée à l’article 4 du décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de service public ; l’autorité contractante peut également être confondue au « maître d’ouvrage » [↑](#footnote-ref-2)
3. Le bureau où l’on consulte et d’où sont émis les Dossiers d’appel d’offres et celui où sont déposées les offres peuvent être identiques ou différents [↑](#footnote-ref-3)
4. Ces sections du texte doivent être ajoutées lorsque le projet est divisé en plusieurs lots et que la pré qualification a été faite pour plusieurs lots. La deuxième section doit être adaptée en fonction du ou des lots pour lesquels le candidat est invité à soumissionner. [↑](#footnote-ref-4)
5. Coordonner avec l’Article 20 des IC, “Garantie d’offre” et le DPAO. [↑](#footnote-ref-5)
6. Coordonner avec l’Article 23 des IC, “Ouverture des plis” et le DPAO. [↑](#footnote-ref-6)
7. Jour, mois, année [↑](#footnote-ref-7)
8. *[Insérer, si applicable : « ce contrat sera financé conjointement par {Insérer le nom du cofinancier} »].* [↑](#footnote-ref-8)
9. Fournir une brève description des Travaux, y compris les quantités principales, le lieu et la période de réalisation, et d’autres informations de nature à permettre aux candidats potentiels de décider de leur participation ou non à l’Appel d’offres. [↑](#footnote-ref-9)
10. Par exemple : de 8.heures à 17 heures [↑](#footnote-ref-10)
11. Le prix demandé doit être ***un juste prix*** c’est-à-dire destiné à rembourser l’Autorité contractante du coût d’impression du DAO, du courrier et d’acheminement du dossier d’Appel d’offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence. [↑](#footnote-ref-11)
12. Par exemple chèque de caisse, virement sur un compte à préciser. [↑](#footnote-ref-12)
13. La procédure d’acheminement est généralement la poste aérienne pour l’étranger et la poste normale ou l’acheminement à domicile localement. Pour des raisons d’urgence ou de sécurité, l’acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé. [↑](#footnote-ref-13)
14. Le bureau où les offres sont ouvertes n’est pas nécessairement celui ou les documents peuvent être consultés ou celui où les offres doivent être soumises. Un lieu seulement doit être mentionné pour la remise des offres, qui doit être situé aussi près que possible du lieu d’ouverture des offres afin de limiter la durée entre soumission et ouverture des offres. [↑](#footnote-ref-14)
15. Coordonner avec l’Article 23 des IC, “Ouverture des plis” et le DPAO. [↑](#footnote-ref-15)
16. *[Insérer, si applicable : « ce contrat sera financé conjointement par {Insérer le nom du cofinancier} »].* [↑](#footnote-ref-16)
17. Fournir une brève description des Travaux, y compris quantités principales, lieu et période de réalisation, et autre information de nature à permettre aux candidats de décider de répondre s’ils prennent part ou non à l’Appel d’offres restreint. [↑](#footnote-ref-17)
18. Le prix demandé doit être ***un juste prix*** c’est-à-dire destiné à rembourser l’Autorité contractante du coût d’impression du DAO, du courrier et d’acheminement du dossier d’Appel d’offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence. [↑](#footnote-ref-18)
19. Par exemple chèque de caisse, virement sur un compte à préciser. [↑](#footnote-ref-19)
20. La procédure d’acheminement est généralement la poste aérienne pour l’étranger et la poste normale ou l’acheminement à domicile localement. Pour des raisons d’urgence ou de sécurité, l’acheminement à domicile par messagerie peut être envisagé. [↑](#footnote-ref-20)
21. Le bureau où les offres sont ouvertes n’est pas nécessairement celui ou les documents peuvent être consultés ou celui où les offres doivent être soumises. Un lieu seulement doit être mentionné pour la remise des offres, qui doit être situé aussi près que possible du lieu d’ouverture des offres afin de limiter la durée entre soumission et ouverture des offres. [↑](#footnote-ref-21)
22. Coordonner avec l’Article 23 des IC, “Ouverture des plis” et le DPAO. [↑](#footnote-ref-22)
23. Tableau à ajouter, le cas échéant, en indiquant les informations fournies par le Maître de l’Ouvrage ou à fournir par le Candidat (pourcentage en montant) pour les montants qui seront pris en compte dans l’évaluation des offres. [↑](#footnote-ref-23)
24. Le tableau récapitulatif reprend les montants des différents tableaux du Détail quantitatif et estimatif. Le Maître de l’Ouvrage y spécifiera, le cas échéant, les montants à indiquer par lui-même ou à fournir par le Candidat et indiquera les montants à inclure ou à exclure du prix de l’offre ou du montant initial du marché. [↑](#footnote-ref-24)
25. Montant total y compris le résultat de l’application des pourcentages indiqués dans les tableaux correspondants. [↑](#footnote-ref-25)
26. *Le Garant doit Insérer un montant représentant l’avance sous forme de pourcentage du montant mentionné au Marché.* [↑](#footnote-ref-26)
27. *Insérer la date représentant vingt-huit jours suivant la date estimée de fin des travaux. Le Maître de l’Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas d’une prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d’expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu’il préparera la garantie, le Maître d’Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l’avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite du Maître d’Ouvrage, formulée avant l’expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu’une fois. »* [↑](#footnote-ref-27)
28. *Le Garant doit Insérer un montant représentant l’avance sous forme de pourcentage du montant du Marché mentionné au Marché.* [↑](#footnote-ref-28)
29. *Insérer la date prévue pour la réception provisoire. Le Maître de l’Ouvrage doit prendre en compte le fait que, dans le cas de prorogation de la durée du Marché, il devra demander au Garant de prolonger la durée de la présente garantie. Une telle demande doit être faite par écrit avant la date d’expiration mentionnée dans la garantie. Lorsqu’il préparera la garantie, le Maître de l’Ouvrage peut considérer ajouter ce qui suit à la fin de l’avant-dernier paragraphe : « Sur demande écrite du Maître de l’Ouvrage formulée avant l’expiration de la présente garantie, le Garant prolongera la durée de cette garantie pour une période ne dépassant pas [six mois] [un an]. Une telle extension ne sera accordée qu’une fois. »* [↑](#footnote-ref-29)